

Contrat d'objectifs et de performance entre l'Inrap et l'État

2015 - 2017

**Contrat d'objectifs
et de performance
entre l'Inrap et l'État
2015-2017**

Sommaire

Chapitre	1.	Présentation de l'établissement	5
	1.1	Présentation administrative de l'institut	6
	1.2	Missions réglementaires de l'Inrap	6
	1.3	Le financement des activités de l'Inrap	9
Chapitre	2	Diagnostics et acquis du précédent contrat de performance : l'Inrap en 2015	11
	2.1	L'environnement extérieur de l'Inrap	12
	2.1.1	L'aménagement du territoire et les prescriptions d'opérations archéologiques	12
	2.1.2	Les opérateurs agréés en archéologie préventive	12
	2.1.3	L'environnement de la recherche en archéologie	13
	2.1.4	L'intérêt du citoyen pour l'archéologie	14
	2.2	Le bilan de l'Inrap	15
	2.2.1	Le bilan des activités de l'Inrap : des résultats dynamiques	15
	2.2.2	Le bilan financier : un équilibre difficile	17
	2.2.3	Le bilan des ressources humaines : mobilisation stratégique des compétences et des savoirs	18
	2.2.4	Le pilotage stratégique de l'institut : une préoccupation renouvelée	19
Chapitre	3	Objet du contrat	21
Chapitre	4	Suivi du contrat	21
Chapitre	5	Trois orientations stratégiques et des axes d'actions prioritaires	23
	5.1	Structurer et organiser la mission de recherche pour renforcer la vocation scientifique et culturelle de l'Inrap	24
	5.1.1	Développer la reconnaissance externe de la recherche, sa convergence avec celles des autres acteurs	24
	5.1.2	Partager et valoriser les résultats de la recherche	26
	5.2	Adapter l'organisation pour développer la performance globale de l'institut et la cohésion des agents	28
	5.2.1	Assurer les missions de service public en poursuivant les efforts d'optimisation engagés	28
	5.2.2	Fournir aux pouvoirs publics et aux aménageurs une expertise efficiente et des savoir-faire pour soutenir les politiques publiques en matière de conciliation du développement économique et de sauvegarde du patrimoine	29
	5.2.3	Développer la culture d'établissement et renforcer la cohésion des agents	30
	5.3	Agir avec les acteurs externes pour conforter la légitimité de l'Inrap dans l'exercice de ses missions de service public	32
	5.3.1	Mieux s'intégrer dans l'environnement des acteurs publics et privés	32
	5.3.2	Porter et faire partager les enjeux citoyens de l'archéologie	34
Chapitre	6	Synthèse des indicateurs et des cibles	37

1 Présentation de l'établissement

1.1 Présentation administrative de l'institut

Créé par la loi n° 2011-44 du 17 janvier 2011 relative à l'archéologie préventive, l'Inrap est un établissement public administratif autonome dont le fonctionnement a été précisé par le décret n° 2002-90 du 16 janvier 2002, codifié dans la partie réglementaire du code du patrimoine. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministres de la Culture et de la Communication et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La gouvernance de l'Inrap¹ repose actuellement sur :

- un président, choisi parmi les personnalités ayant une compétence dans le domaine de l'archéologie. Il préside le conseil d'administration ainsi que le conseil scientifique de l'établissement. Il anime et coordonne la réflexion conduisant à la définition de la politique générale de l'établissement et de ses relations avec les autres institutions scientifiques régionales, nationales et internationales. Il veille à l'accomplissement par celui-ci de ses missions. Sur la base des travaux du conseil scientifique, il présente au conseil d'administration le programme scientifique de l'établissement et son programme de coopération, notamment avec les collectivités territoriales et les établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur ;
- un directeur général, nommé par décret pour trois ans, sur proposition conjointe du ministre chargé de la Culture et du ministre chargé de la Recherche, après avis du président. Il dirige l'établissement, assisté d'un directeur chargé des questions scientifiques et techniques, qu'il nomme sur avis conforme du président ;
- outre le siège, l'organisation est déconcentrée dans huit directions interrégionales, regroupant quarante-deux centres de recherches archéologiques, implantés sur l'ensemble du territoire et prioritairement auprès de pôles de recherche et d'enseignement. Ce cadre a été défini pour l'accomplissement des missions de l'institut, de manière à faciliter ses relations avec les directions régionales des Affaires culturelles, les services archéologiques des collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public ainsi que la coopération avec les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur.

1.2 Missions réglementaires de l'Inrap

Institut public de recherche, l'Inrap s'est vu confier la responsabilité de couvrir la totalité du spectre des activités de l'archéologie préventive dont la définition est codifiée à l'article L521-1 du code du patrimoine : « L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus. »

L'Inrap a pour mission de « réaliser les opérations d'archéologie préventive conformément aux décisions délivrées et aux prescriptions imposées par l'État et sous la surveillance de ses représentants. Il assure l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive et la diffusion de leurs résultats. Il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie.² »

1. Articles R545-29, R545-32, R545-40 du code du patrimoine.

2. Article L523-1 du code du patrimoine

L'exercice des missions de l'Inrap forme une chaîne insécable. Elle débute par l'acquisition des données sur le terrain à l'occasion d'un diagnostic ou d'une fouille archéologique prescrits par l'État. L'exploitation scientifique des données issues du site est réalisée dans les centres de recherches archéologiques et se matérialise par un rapport de diagnostic ou de fouille.

Après avis des commissions interrégionales de la recherche archéologique (Cira), ces études peuvent donner lieu à des publications scientifiques, monographiques ou de synthèse entrant dans la programmation scientifique de l'Inrap.

– Réalisation des opérations d'archéologie préventive dans le cadre des prescriptions de diagnostics et de fouilles archéologiques émises par l'État

Dans le cadre de certains travaux d'aménagement³, l'État⁴ peut émettre une prescription pour la réalisation d'une opération d'archéologie préventive et, le cas échéant, il en assure le contrôle scientifique et technique. Cette prescription est assortie d'un cahier des charges scientifiques. En réponse à cette prescription, l'Inrap élabore et soumet à l'État un projet scientifique d'intervention et propose un responsable scientifique, qui sera nommé désigné par le préfet pour assurer la mise en œuvre de l'opération.

Dans le cadre d'un diagnostic archéologique, les archéologues de l'Inrap s'attachent à détecter, caractériser et dater les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents en sondant une partie de la surface du projet d'aménagement. Les résultats des analyses, présentés dans un rapport, peuvent conduire à la prescription d'une fouille sur tout ou partie du site.

Lorsqu'une fouille archéologique est prescrite, l'enjeu est de sauvegarder scientifiquement par l'étude le site avant sa destruction totale ou partielle par les aménagements prévus. La fouille vise à recueillir les données archéologiques, à en faire l'analyse, à en assurer la compréhension et à présenter l'ensemble des résultats dans un rapport qui fera l'objet d'une évaluation scientifique par la commission interrégionale de la recherche archéologique.

La documentation scientifique issue des opérations d'archéologie préventive est remise à l'État et les rapports d'opérations sont rendus accessibles à la communauté scientifique et au grand public.

– Orientation et mise en œuvre de la recherche archéologique⁵

La qualité de la recherche de l'Inrap est soumise à l'évaluation du conseil scientifique, instance interne composée, pour partie, de personnalités extérieures qualifiées, chargées d'évaluer les résultats et de formuler des recommandations sur l'orientation des activités de recherche de l'institut.

Le conseil scientifique a défini, pour les années 2015-2018, une programmation scientifique en cohérence avec la documentation scientifique recueillie au cours des opérations archéologiques réalisées par l'institut. Elle permet aux chercheurs de l'Inrap de disposer de moyens en jours-hommes pour la conduite de « projets d'activités scientifiques ».

3. Article R523-1 du code du patrimoine.

4. Le ministre chargé de la Culture émet les prescriptions, lorsque les aménagements, ouvrages ou travaux affectent ou sont susceptibles d'affecter des biens culturels maritimes.

5. Par commodité, dans la suite du document, ce vocable recouvre exclusivement l'exploitation scientifique des données archéologiques par-delà celle matérialisée dans les rapports d'opération.

L'Inrap mobilise des moyens, humains et financiers, pour la réalisation des travaux de recherche des archéologues. Les jours consacrés à la recherche sont répartis sur différents axes comme les publications, les projets de recherche collectif, les fins de thèses, les partenariats scientifiques (unités mixtes de recherche, université, service d'archéologie de collectivités territoriales).

Par ailleurs, l'Inrap contribue au financement de laboratoires de recherche publics, dont les unités mixtes de recherche (UMR) les plus actives dans le domaine de l'archéologie et des publications scientifiques, avec pour objectif une coréalisation des travaux scientifiques.

– Contribution à la diffusion scientifique et culturelle et à la valorisation de l'archéologie

L'Inrap contribue à la diffusion scientifique et culturelle des résultats de ses recherches.

Au-delà de la diffusion des résultats scientifiques de l'institut à la communauté scientifique, l'institut rend accessible aux divers publics le dernier état de la connaissance en archéologie. La diversité des outils de diffusion permet l'accessibilité des données à un public varié favorisant la sensibilisation à l'archéologie préventive (médiation sur les chantiers, conférences, colloques, édition scientifique et grand public, production audiovisuelle, production multimédia, site internet, muséographie, expositions temporaires et expositions itinérantes...) et la démocratisation culturelle.

L'Inrap concourt à la valorisation de l'archéologie en co-pilotant et coordonnant des projets d'envergure nationale et européenne. Depuis 2010, sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication, l'Inrap organise et coordonne les Journées nationales de l'Archéologie, rendez-vous culturel et scientifique permettant une rencontre privilégiée entre les publics les plus divers et l'ensemble des acteurs de l'archéologie.

Depuis 2013 et pour une durée de cinq ans, il pilote et coordonne le programme européen NEARCH, présenté aux côtés de 15 partenaires de 10 pays européens. Ce programme a pour objectif d'explorer mais aussi de renforcer les rapports qu'entretiennent les citoyens européens avec l'archéologie. Ce projet fait suite au projet ACE « Archéologie dans l'Europe contemporaine : pratiques professionnelles et médiation aux publics ». Conduit de 2007 à 2012, le réseau ACE promeut l'archéologie contemporaine en Europe.

– Contribution à la formation et à l'enseignement de l'archéologie

L'Inrap a vocation à contribuer à la formation et à l'enseignement de l'archéologie.

Expert en archéologie préventive, l'Inrap a développé des conventions de collaborations avec des institutions d'enseignement : universités, école du Louvre, Institut national du patrimoine... L'établissement accueille à ce titre depuis plusieurs années de nombreux étudiants ou jeunes professionnels pour leur permettre de découvrir plus avant l'archéologie préventive dans le cadre de stages pratiques tutorés ou de mises à disposition.

Les publications scientifiques « Les cahiers de l'Inrap » et les interventions dans les colloques scientifiques contribuent à enrichir la discipline et les supports de formation dans les universités.

1.3 Le financement des activités de l'Inrap

Depuis la loi du 1^{er} août 2003, l'archéologie préventive, en France, repose sur deux sources principales de financement :

- la redevance d'archéologie préventive (RAP), ressource à caractère fiscal due, sauf exception, par toute personne projetant la réalisation de travaux d'aménagement susceptible d'affecter le sous-sol ;
- la facturation par l'opérateur à l'aménageur du prix des fouilles en contrepartie de leur réalisation, éventuellement atténuée par le soutien du Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap) dans un certain nombre de cas.

L'Inrap perçoit, par ailleurs, pour l'exercice de ses missions de recherche et de diffusion culturelle, des subventions de ses ministères de tutelles.

Pour diversifier ses sources de financements externes, une politique de mécénat a été développée, en appui des activités de valorisation.

Cette structure particulière du financement de l'archéologie préventive induit une répartition des activités de l'Inrap entre deux secteurs financiers strictement étanches et une ventilation des moyens humains à hauteur de leur rendement respectif :

- la RAP déduction faite du pourcentage réservé au Fnap, conditionne les moyens affectés aux activités dites du secteur « non lucratif » dont relèvent la réalisation des diagnostics, la recherche et la valorisation des résultats ;
- le prix des fouilles, négocié et facturé directement à l'aménageur et le prix des prestations d'expertises et de recherche relèvent quant à eux du secteur dit « lucratif ».

2 Diagnostics et acquis du précédent contrat de performance : l'Inrap en 2015

2.1 L'environnement extérieur de l'Inrap

2.1.1 L'aménagement du territoire et les prescriptions d'opérations archéologiques

Les opérations d'archéologie préventive sont mises en œuvre dans le cadre de projets d'aménagement. En amont des travaux, elles visent à sauvegarder par l'étude les vestiges, qu'ils soient enfouis, en élévation ou immergés. L'exigence de conciliation entre aménagement du territoire et sauvegarde du patrimoine, codifiée dans le livre V du code du patrimoine, repose sur le dialogue entre l'État et les différents acteurs : les services régionaux de l'Archéologie, les aménageurs, l'Inrap, les collectivités territoriales, les commissions interrégionales de la recherche archéologique (Cira)...

L'activité de l'Inrap en matière de diagnostic est impactée par :

- des politiques d'aménagement en évolution (ex : diminution des surfaces aménagées, volonté de limiter la périurbanisation...);
- la diminution des prescriptions archéologiques en nombre et en volume (grands travaux ou travaux courants);
- la structure et le contexte des prescriptions : diagnostics urbains ou ruraux.

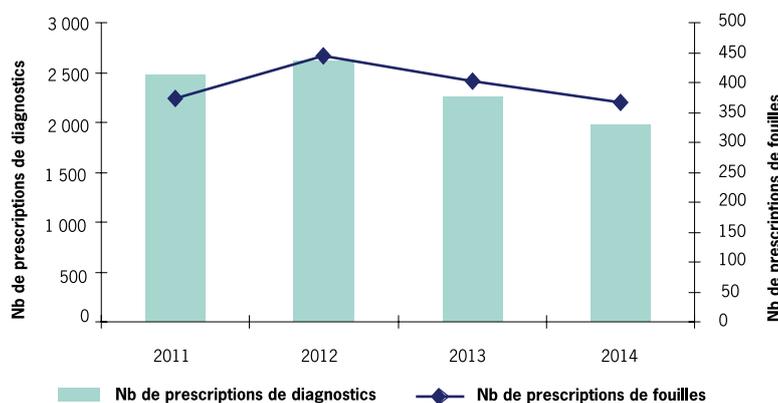
L'activité de fouilles est, quant à elle, très contrainte par :

- la diminution des surfaces de prescriptions;
- la non mise en œuvre des prescriptions par les aménageurs;
- la concurrence plus vive des opérateurs agréés en archéologie préventive dans une période de contraction de l'activité (pression à la baisse sur les prix).

Le contexte dans lequel l'établissement évolue ces dernières années l'a conduit à rationaliser au mieux les moyens en jours-hommes vendus au moment de la négociation des contrats de fouilles et à pratiquer une politique de remise tarifaire adaptée, tout en veillant à maintenir un haut niveau d'exigence scientifique des interventions.

Nombre de prescriptions d'opérations d'archéologie préventive enregistrées par l'Inrap

(Source rapport d'activité)



2.1.2 Les opérateurs agréés en archéologie préventive

La loi du 1^{er} août 2003 ouvre la réalisation des opérations d'archéologie préventive à d'autres opérateurs agréés par l'État. La réalisation des diagnostics demeure un monopole public partagé entre les collectivités territoriales et l'Inrap. Pour la réalisation des diagnostics, les opérateurs publics agréés interviennent dans le ressort de leur territoire. Pour la réalisation des opérations de fouilles, les opérateurs publics et privés peuvent potentiellement intervenir sur l'ensemble du territoire.

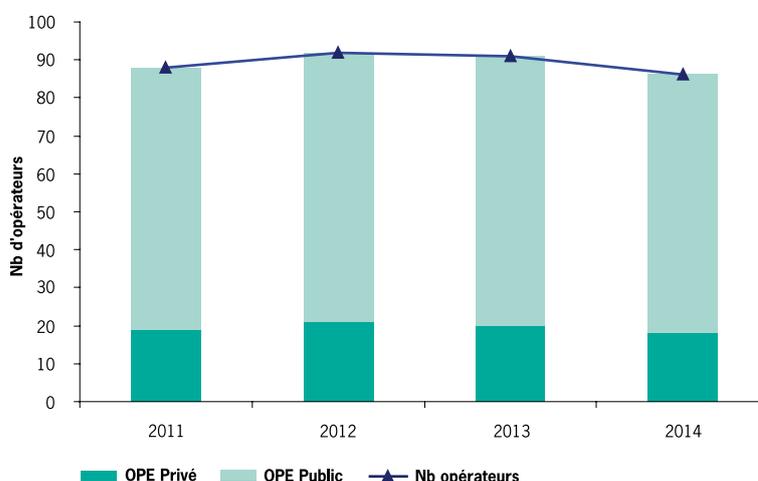
Au nombre de 86, les opérateurs agréés se répartissent inégalement sur l'ensemble du territoire. Leur agrément pour les fouilles peut concerner tout ou partie d'une période archéologique ou d'un contexte d'intervention.

Le législateur a souhaité confier à l'Inrap le rôle d'assurer la continuité du service public de l'archéologie préventive sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'institut est confirmé dans son rôle d'opérateur de droit commun pour la réalisation des diagnostics, d'opérateur de fouilles de dernier ressort en cas d'absence ou de défaillance des autres opérateurs de fouilles. En tant qu'institut de recherche, il est destinataire de l'ensemble des rapports d'opération des opérateurs agréés.

L'Inrap s'est attaché à développer ces dernières années une politique de collaboration opérationnelle, scientifique et culturelle avec les collectivités territoriales agréées pour favoriser la mutualisation des moyens et le partage des connaissances. Les 22 conventions cadres signées, voire renouvelées, avec les collectivités territoriales témoignent de l'inscription dans une logique de rapprochement entre les structures publiques autour de l'archéologie préventive.

L'essor des opérateurs en archéologie préventive

(liste arrêtée au 31 décembre 2014)



2.1.3 L'environnement de la recherche en archéologie

L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France a fait l'objet, ces dernières années, de réformes majeures dans le but de rendre la recherche française plus efficace sur le plan international. Ces réformes, par leur ampleur, touchent tant l'organisation du système que le financement de la recherche pour aller vers plus de flexibilité, d'interdisciplinarité et de complémentarité.

L'Inrap, partie prenante de la recherche archéologique, a noué des relations durables avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de conventions de partenariats favorisant la participation de ses agents. Ces derniers, du fait de leur appartenance à l'établissement public, participent aux instances de gouvernance de la recherche archéologique au niveau national en siégeant au Conseil national de la recherche archéologique et au niveau régional en tant que membres des commissions interrégionales de la recherche archéologique.

2.1.4 L'intérêt du citoyen pour l'archéologie

Un sondage Ipsos conduit en 2010 sur l'image de l'archéologie auprès du grand public indiquait que 43 % des sondés étaient intéressés par l'histoire « de la préhistoire à nos jours », et que 62 % jugeaient « plutôt utile » la recherche archéologique. L'archéologie fait partie des disciplines scientifiques suscitant un attrait important dès le plus jeune âge. Cet intérêt s'observe également auprès des publics adultes, et concerne des citoyens aux profils sociologiques variés. L'inscription de la recherche archéologique préventive dans une logique de territoire et de proximité joue un rôle important dans cette appropriation relativement plus aisée pour les publics.

2.2 Le bilan de l'Inrap

L'archéologie préventive, chaîne opératoire insécable qui va de la constitution du corpus de données acquises sur le terrain jusqu'à la diffusion des résultats de l'étude effectuée en centre de recherches archéologiques, peut se répartir selon quatre axes principaux d'activité : la réalisation des diagnostics, la réalisation des fouilles, la recherche, la valorisation.

Les moyens humains et financiers disponibles pour l'exercice de ces activités conduisent l'Inrap à veiller à l'équilibre de leur répartition tant en quantité qu'en qualité sur l'ensemble du territoire.

2.2.1 Le bilan des activités : des résultats dynamiques

L'Inrap a consacré, ces quatre dernières années, en moyenne 270 000 jours-hommes à ses activités opérationnelles. La priorité a toujours été donnée à **la réalisation des opérations sur le terrain**, dont découlent les autres missions de l'institut que sont la recherche et la valorisation. Ce choix stratégique, guidé souvent par les urgences et les nécessités de l'aménagement du territoire, a permis d'améliorer l'acceptabilité de l'archéologie par les aménageurs et de collecter des données contribuant à enrichir et renouveler les connaissances de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec la nature.

Les archéologues étudient plus de 2 000 sites par an (1 800 diagnostics et 250 fouilles réalisés par an) et rendent autant de rapports d'opérations. Ceux-ci deviennent accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique.

La mise en ligne et l'indexation des rapports de fouilles réalisés par l'Inrap a progressé régulièrement depuis 2011, passant de 31% à 45% en 2014. Le nombre d'inscrits (évolution de +57%) et le nombre de connexions au catalogue Dolia permet d'en apprécier l'utilisation comme outil de recherche par la communauté scientifique.

Les moyens réservés à **l'activité de recherche** ont augmenté ces quatre dernières années passant de 6% à 10% de la capacité opérationnelle. S'appuyant sur la programmation scientifique pluriannuelle validée par le conseil scientifique, l'Inrap consacre ces moyens principalement pour la publication scientifique, les projets collectifs de recherche, les colloques et l'enseignement. Ces moyens permettent aux chercheurs de produire près de 600 publications par an⁶.

L'activité de valorisation, en dépit de moyens humains relativement limités (1,5% de la capacité opérationnelle), contribue à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie à travers les initiatives de plus en plus nombreuses organisées en région (expositions, conférences, visites de chantier...) qui touchent plus de 500 000 personnes par an.

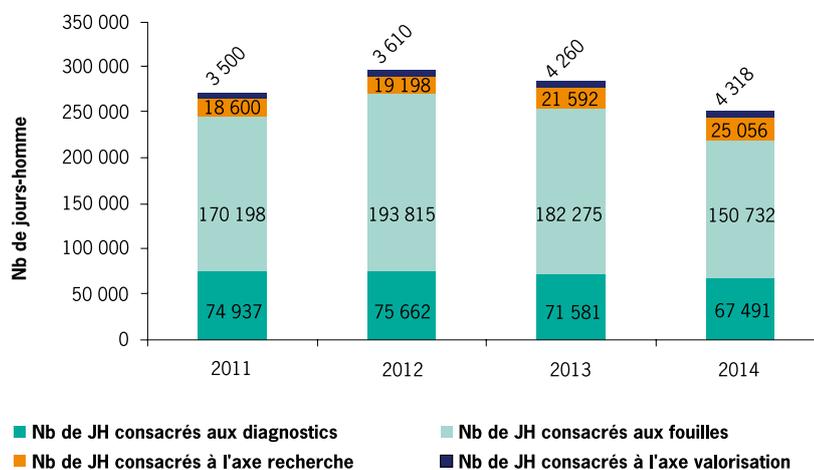
L'Inrap a poursuivi sa politique éditoriale et d'expositions, amplifiant notamment la production de ressources jeunes publics. Un plan d'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC), articulé autour de 3 axes, formation, ressources, médiation/partenariat, a été présenté au conseil d'administration du 18 mars 2014.

6. Le taux de publications scientifiques est estimé à 6,3 par ETP consacré à la recherche

Bilan des activités				
Activités	2011	2012	2013	2014
Diagnostics				
Nb de prescriptions de diagnostics	2 484	2 607	2 255	1 974
Nb de diagnostics réalisés	1 909	1 865	1 786	1 668
Nb de rapports de diagnostics rendus	1 916	1 839	1 871	1 658
Nb de JH consacrés aux diagnostics	74 937	75 662	71 581	67 491
Fouilles				
Nb de prescriptions de fouilles	374	445	403	367
Nb de fouilles réalisées	252	285	261	222
Nb de rapports de fouilles rendus	288	223	259	259
Nb de JH consacrés aux fouilles	170 198	193 815	182 275	150 732
Recherche				
Nb de JH consacrés à l'axe recherche	18 600	19 198	21 592	25 056
Valorisation				
Nb de JH consacrés à l'axe valorisation	3 500	3 610	4 260	4 318
Total Jours-homme consacrés aux activités opérationnelles (hors activités conseil-expertise)	267 235	292 285	279 708	247 597

Journées de travail par activités

(Source : rapport d'activité)



2.2.2 Le bilan financier : un équilibre difficile

La situation budgétaire et financière de l'Inrap doit s'apprécier à l'aune du système de financement de l'archéologie préventive, reposant sur la RAP et la facturation des fouilles.

Le rendement de la RAP n'a jamais atteint le niveau attendu et nécessaire pour le développement des activités du secteur financier dit non lucratif. La réforme de la RAP, adossée à la taxe d'aménagement depuis 2013, n'a pas produit les effets positifs escomptés. Depuis 2015, l'Inrap bénéficie d'une subvention pour charges de service public complémentaire pour compenser l'insuffisant rendement de la RAP et permettre à l'établissement de remplir ses missions de service public.

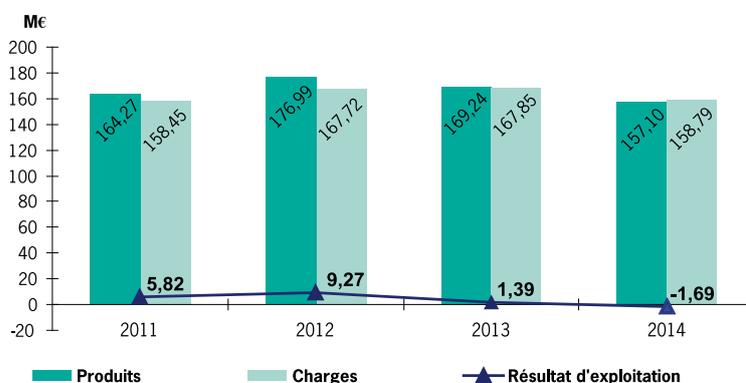
Les opérateurs agréés pour la réalisation des fouilles archéologiques, par leur répartition géographique et leurs pratiques commerciales, entraînent une concurrence notable sur les prix, dans un contexte global de stagnation de l'activité de fouille. Cette concurrence se traduit par une diminution des recettes du secteur qui rend difficile la couverture des coûts en dépit de la démarche engagée pour la maîtrise des dépenses opérationnelles et pour la diversification de ces ressources propres.

Dans ce contexte, la dégradation des résultats financiers en 2014 de - 1,69 M€ se ventile à hauteur de - 2,13 M€ pour le secteur lucratif et 0,44 M€ pour le secteur non lucratif.

Parallèlement, sur les quatre ans du contrat, les charges fixes de l'institut ont été stabilisées (taux d'évolution de 0,26%), les recettes propres de l'activité de valorisation ont été multipliées par 5⁷, tandis que les recettes propres de l'activité de recherche ont diminué de moitié⁸.

Produits et charges d'exploitation tout secteur

(Source : compte financier Inrap)



7. Les recettes propres consacrées à la valorisation passent de 118 000€ à 530 000€.

8. Les recettes propres à l'activité recherche passent de 1,3M€ à 0,6M€ entre 2011 et 2014, notamment par la diminution des subventions du ministère de la Culture et de la Communication pour la mission recherche et technique (MRT) et l'aide à la préparation de publication (APP).

2.2.3 Le bilan des ressources humaines : mobilisation stratégique des compétences et des savoirs

L'archéologie est avant tout une science humaine et sociale qui s'attache à étudier les vestiges dans leur contexte historique, social, économique, environnemental, climatique... Pour ce faire, elle fait appel à diverses disciplines pour l'analyse et la compréhension des données recueillies à l'occasion des interventions sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, les contextes d'intervention, dans lesquels les archéologues exercent leurs fonctions, sont tout aussi variés et contraints que ceux dans lequel se réalise l'aménagement du territoire. Cet environnement particulier nécessite des compétences techniques d'intervention qui s'appuient de plus en plus sur des progrès technologiques récents rendant l'archéologie préventive plus efficace.

Pour mettre en œuvre cette science, dans toute sa pluralité, sur l'ensemble du territoire, l'Inrap s'appuie sur 1 748,2 ETPT permanents et 212,7 ETPT non permanents. Les agents opérationnels représentent 76% des ETPT permanents de l'institut.

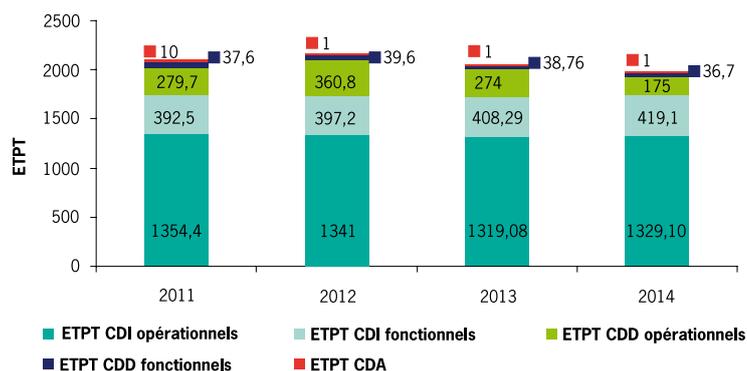
Le suivi, dans la durée, des emplois opérationnels et fonctionnels, sur le plan qualitatif, et quantitatif, est une préoccupation importante de l'institut. Ces dernières années, l'Inrap s'est attaché à ajuster le volume des emplois nécessaires à la réalisation de ses missions sur l'ensemble du territoire⁹ et à adapter la structure des emplois à l'exécution de ces activités avec une exigence de qualité accrue¹⁰.

Les conditions de travail et notamment la prévention des risques professionnels sont également au centre des préoccupations de l'institut. Ils sont formalisés par l'adoption du document unique de prévention des risques professionnels et une attention particulière est portée à la prévention et au traitement des situations d'inaptitude. À cet effet, un protocole d'accord visant à la prévention et à la prise en charge de l'inaptitude est en cours d'élaboration.

Le déploiement du premier plan de formation triennal (2014-2016) vise à offrir une offre de formation variée, riche et cohérente par rapport aux évolutions prévisibles des métiers de l'archéologie.

Évolution des effectifs permanents et non permanents en ETPT

(Source : Note de l'ordonnateur, exécution budgétaire 2014)



9. Signature de l'accord sur la résorption de l'emploi précaire en septembre 2013.

10. Mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en 2011.

2.2.4 Le pilotage stratégique de l'institut : une préoccupation renouvelée

L'Inrap a fait évoluer son organisation et la structuration de ses activités pour répondre aux attentes des pouvoirs publics et aux défis de son environnement.

L'institut, fort de son expérience héritée de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan), a posé les fondements d'un institut public national de référence. L'élaboration et la mise en œuvre, dès 2004, du premier « Projet d'établissement » et les projets successifs¹¹, ont ainsi permis de construire et d'affirmer une politique de recherche scientifique, de favoriser et de développer la vocation culturelle et d'améliorer le pilotage de ces activités par l'adaptation et la modernisation des outils de gestion des ressources humaines, des moyens financiers et matériels et de l'activité opérationnelle.

Dix ans plus tard, au printemps 2014, les enjeux et les évolutions à venir ont été réinterrogés pour fixer le cadre général de l'action de l'institut dans un « Projet d'établissement » pour les années à venir. Le « Projet d'établissement » 2015-2020 de l'institut, s'appuyant sur une démarche collaborative avec les agents, a été arrêté par le président et le directeur général puis validé par le conseil scientifique et le conseil d'administration en novembre 2014. Il est construit autour de quatre principes structurants et de trois orientations stratégiques qui faciliteront le pilotage de l'institut et guideront les objectifs contractualisés avec ses ministères de tutelles pour continuer à accompagner les politiques publiques dans le domaine de l'archéologie préventive.

L'implication de l'Inrap dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE) revêt une importance particulière dans le « Projet d'établissement 2015-2020 ».

En effet, en tant qu'organisation interagissant avec son environnement et qu'établissement public concerné par les engagements nationaux en terme de transition écologique, l'institut souhaite mieux prendre en compte et investir ses différentes responsabilités :

- sociétale, en tant qu'acteur de la recherche et vecteur de la diffusion de la connaissance et de son partage avec les citoyens ;
- environnementale, à tous les stades de ses activités, notamment opérationnelles ;
- sociale, à l'égard de ses collaborateurs actuels et futurs ;
- économique, au regard de ses interactions quotidiennes avec les différents acteurs que sont, d'une part, les aménageurs, d'autre part, ses fournisseurs et prestataires.

11. Plan reconquête aménageurs (2010-2013) ; Contrat d'objectifs et de performance (2011-2014)

3 Objet du contrat

Le contrat définit pour une période de trois ans les engagements de l'Inrap et de l'État, représenté par ses ministres de tutelle, le ministre de la Culture et de la Communication et le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

4 Suivi du contrat

Le suivi du présent contrat sera soumis au conseil d'administration de l'institut concomitamment à la présentation de la note d'exécution budgétaire de l'ordonnateur et au plus tard dans le premier semestre suivant chaque année d'exercice. Le bilan de ce suivi annuel sera présenté aux membres du conseil scientifique et diffusé aux agents de l'institut.

5 Trois orientations stratégiques et des axes d'actions prioritaires

5.1 Structurer et organiser la mission de recherche pour renforcer la vocation scientifique et culturelle de l'Inrap

L'Inrap, depuis sa création, bénéficie d'une place particulière dans le paysage institutionnel de l'archéologie préventive. Il doit franchir une nouvelle étape en termes de positionnement et de reconnaissance de sa mission de recherche en poursuivant le développement de sa politique scientifique et en assurant une diffusion toujours plus large des résultats de la recherche.

5.1.1 Développer la reconnaissance externe de la recherche et sa convergence avec celles des autres acteurs

L'Inrap doit être moteur, dans ses domaines de compétence, de la structuration des activités de recherche archéologique préventive aux plans national et international.

– Mettre en avant la contribution de l'Inrap dans la programmation scientifique nationale réalisée par le Conseil national de la recherche archéologique.

L'Inrap contribue à l'essentiel de la production nationale des données archéologiques, par l'étendue des surfaces qu'il appréhende et la multiplicité des sites qu'il étudie. En s'appuyant sur son conseil scientifique, l'institut s'est doté, dès 2006, d'une programmation scientifique quadriennale pour structurer les connaissances acquises dans le cadre de l'archéologie préventive en axes de recherche et par là orienter et prioriser les actions scientifiques (projets de recherches collectives, les publications des agents de l'Inrap...). La programmation scientifique de l'Inrap a été renouvelée pour la période 2014-2019, concomitamment à la programmation scientifique nationale du CNRA, en cours de publication.

L'Inrap veillera à rendre compte de la contribution de ses agents à la programmation nationale du CNRA. (indicateur 1)

– Structurer sa politique d'enseignement supérieur et de formation et de recherche en France et à l'étranger

Dans le cadre de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche favorise l'émergence d'une stratégie nationale de recherche qui vise à assurer à la France une place de premier ordre dans l'espace européen de la recherche.

L'Inrap, dont une des missions de service public est de concourir à l'enseignement de l'archéologie, renforce sa présence au sein de l'enseignement supérieur. Les agents participent ainsi activement à l'enseignement de l'archéologie (220 jours attribués par an) dans 35 établissements d'enseignement supérieur. Cette mission de service public devra se structurer dans les prochaines années autour d'une stratégie d'association avec les organismes d'enseignement supérieur et d'une politique de formation spécifique de l'archéologie préventive, en France et à l'étranger.

Au plan national, l'Inrap veillera à s'intégrer aux communautés d'universités et d'établissement (ComUE¹²) en vue de favoriser une offre de formation et une politique de recherche en adéquation avec les besoins spécifiques de l'archéologie préventive (indicateur 2).

Au plan européen, l'Inrap contribuera par son positionnement et son expertise au rayonnement du modèle français de l'organisation de la recherche archéologique et de ses résultats scientifiques. Il conduit depuis 2013 et pour une durée de cinq ans, le programme européen NEARCH, présenté aux côtés de 15 partenaires de 10 pays européens.

12. Les ComUE sont des établissements publics, créés par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche permettant le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Au plan international, l'implication de l'Inrap prend aujourd'hui des formes variées : partenariats ou échanges avec des instituts comparables (ex : Archeological Survey of India), réalisation d'opérations d'archéologie préventive à l'étranger (Cambodge, Algérie...), participation d'agents de l'Inrap à des missions soutenues par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de projets d'activités scientifiques. L'ambition est d'affermir cette stratégie de relations internationales et de favoriser encore davantage l'intégration de l'Inrap au réseau de l'archéologie française à l'étranger (indicateur 3).

– Réaliser, par une recherche adaptée aux objectifs scientifiques définis par l'État et proportionnée aux moyens matériels contraints, des études scientifiques de qualité.

L'institut bénéficie d'une expérience de plus de 40 ans en archéologie préventive. S'appuyant sur ces acquis scientifiques et techniques, les archéologues de l'Inrap doivent conduire des études scientifiques de qualité dans le respect des objectifs définis par l'État et des moyens matériels limités des interventions sur le terrain.

Les études réalisées dans le cadre des opérations de recherches archéologiques préventives sont synthétisées dans des rapports d'opérations, contrôlés par l'État et évalués par les commissions interrégionales de la recherche archéologique (Cira).

Cet impératif de qualité scientifique des rapports d'opérations revêt une importance particulière pour les diagnostics au regard des informations collectées et de leur incidence sur la décision de l'État de prescrire ou non une opération de fouille. Les travaux spécifiques¹³ conduits en concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication pour accélérer la production des rapports de diagnostics tout en maintenant leur qualité scientifique devront se poursuivre et s'enrichir des évolutions à venir tant réglementaires qu'opérationnelles.

L'évaluation favorable des rapports de fouilles par les Cira et les éventuelles recommandations faites pour une publication scientifique conditionnent :

- sur avis du conseil scientifique de l'Inrap, l'attribution de moyens en jours-hommes sur le budget consacrés aux publications ;
- la mise en ligne pour tout public des rapports d'opération de fouilles sur le catalogue Dolia (catalogue qui référence les fonds documentaires scientifiques de l'institut et donne accès en ligne à une sélection de rapports d'opération de fouilles).

L'Inrap veillera à recueillir et analyser les avis des Cira sur les rapports de fouilles (indicateur 4).

En vue d'assurer le maintien de cette qualité scientifique, dans un environnement économique contraint, l'Inrap doit poursuivre sa réflexion sur les projets scientifiques d'interventions et les méthodes de fouilles en visant l'innovation. Dans les années à venir, l'institut devra s'attacher à identifier les besoins et à les hiérarchiser en vue d'organiser la recherche et développement (R&D). Résultat d'un dialogue interne, le pilotage de la R&D en lien avec son conseil scientifique devrait favoriser la qualité scientifique des interventions, des analyses et des études produites dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Les expérimentations conduites¹⁴ les années passées au sein de l'Inrap sont complétées, à partir de 2015, par une démarche de mobilisation de la géophysique dans le cadre des interventions archéologiques.

À l'instar du partenariat pour la stabilisation pérenne du mobilier métallique archéologique¹⁵, l'Inrap devra également s'attacher à identifier les champs scientifiques susceptibles de faire l'objet de partenariats ou de mécénat de compétence.

13. Formation interne des responsables scientifiques sur l'élaboration du rapport de diagnostic.

14. La mécanisation des opérations, l'expérimentation sur l'utilisation des drones, des tablettes PC, les SIG...

15. Le partenariat avec A-CORROS.

– Favoriser le renouvellement des problématiques scientifiques dans le cadre des collaborations avec les institutions de recherche et dans le cadre des thèses conduites par les archéologues de l’Inrap.

Dans le cadre de la programmation scientifique du CNRA et de l’action des Cira, l’Inrap peut s’engager sur des problématiques de recherche, impulsées par l’État dans certaines régions et sur certains thèmes insuffisamment étudiés ou transversaux et en collaboration avec l’ensemble de la communauté scientifique.

La convention-cadre liant l’Inrap au CNRS organise les relations entre institutions et permet l’établissement des conventions particulières avec les UMR les plus actives dans le domaine de l’archéologie. Ces conventions permettent aux UMR de bénéficier de moyens récurrents provenant de l’Inrap. Ces apports peuvent être financiers (subventions), documentaires (données archéologiques recueillies dans le cadre de ses activités) ou humains (jours-homme).

La participation des archéologues de l’Inrap se fait dans une logique de coréalisation des travaux de recherche et de participation aux instances de gouvernance de ces regroupements. Marquant un pas important dans la reconnaissance des compétences scientifiques, certaines UMR sont co-dirigées par des archéologues de l’Inrap. La participation des archéologues de l’Inrap aux travaux des UMR doit être évaluée de manière quantitative et qualitative (indicateur 5).

La politique de recrutement et de formation conduite par l’Inrap, sous l’égide de son conseil scientifique, a permis une augmentation sensible de la proportion des diplômés et l’accroissement des compétences scientifiques des archéologues. En plus de cette dynamique, l’Inrap soutient les archéologues pour la réalisation de leur thèse de doctorat en archéologie par des dispositifs complémentaires permettant de bénéficier d’un congé recherche ou d’une aide à la fin de thèse. Le bénéfice de ces congés est soumis pour avis au conseil scientifique qui priorise les moyens alloués pour les thèses portant sur les données recueillies dans le cadre d’opération d’archéologie préventive. Ce dispositif a permis de doubler le nombre de docteurs en 6 ans (150 docteurs en 2015), il doit franchir une étape supplémentaire pour permettre aux archéologues de bénéficier de moyens suffisants et adéquats à la conduite d’une thèse en archéologie de manière continue (indicateur 6).

5.1.2 Partager et valoriser les résultats de la recherche

– Assurer la diffusion des résultats de la recherche en visant la qualité scientifique

L’Inrap, par les travaux de recherche qu’il mène et son apport de connaissances scientifiques et techniques, contribue pleinement au développement des disciplines destinées à faire progresser la connaissance de l’homme et de son milieu.

En tant qu’acteur public de recherche, l’Inrap a une responsabilité particulière dans la diffusion du savoir et du savoir-faire permettant un partage des problématiques scientifiques et la progression des méthodes d’intervention au sein de la communauté archéologique.

Dans le cadre de sa mission de diffusion des résultats des opérations d’archéologie préventives, l’Inrap favorise les publications scientifiques des travaux de recherche de ses agents et leur communication dans les colloques scientifiques nationaux et internationaux.

Au regard de la multiplicité et de la dispersion territoriale des supports de publications scientifiques en archéologie, l’Inrap, s’appuyant sur son conseil scientifique, a lancé, en collaboration avec CNRS Éditions, une collection intitulée « Recherches archéologiques » dont la vocation est de publier des monographies de sites et des synthèses de travaux d’intérêt national.

Par ailleurs, des efforts ont été engagés pour la publication d'ouvrages méthodologiques, au sein de la collection « Les Cahiers de l'Inrap », pour contribuer au partage des méthodes et des techniques d'intervention et de leurs évolutions les plus récentes. Adressés à l'ensemble des personnels scientifiques de l'institut, ils ont également vocation à être plus largement diffusés auprès de la communauté archéologique.

Enfin, l'Inrap contribue, dans sa revue *Archéopages*, à mettre en avant la place de l'archéologie dans le développement des connaissances en sciences humaines et le bénéfice de la complémentarité des approches. La revue publie des dossiers thématiques diachroniques, croisant les points de vue des archéologues de tous horizons et ceux d'autres chercheurs, ainsi que des articles sur l'innovation en matière de pratiques professionnelles.

L'engagement de l'Inrap dans les publications scientifiques sera maintenu compte tenu de l'importance de la contribution de ses archéologues à la transmission d'un état actualisé des connaissances, scientifiques et techniques, au bénéfice de la communauté scientifique (indicateur 7).

Considérant que la justesse et la pertinence d'une étude scientifique se juge à l'aune de la confrontation avec les pairs, l'Inrap veillera à adapter, en tant que de besoin, les modalités de classement des publications réalisées par ses agents aux attentes du nouveau dispositif national d'évaluation des organismes de recherche issu de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 précitée. Il veillera à ce qu'il corresponde aux particularités de son domaine de compétence. Cette démarche sera complétée d'une structuration des processus de suivi et de collecte des publications et de leur classement selon les standards permettant leur analyse par des experts extérieurs.

– Partager les connaissances avec les différents publics, en favorisant l'accès aux résultats de la recherche et en prenant en compte l'évolution des modes et des supports de diffusion.

L'intérêt grandissant de la société pour l'archéologie et ses apports constitue un facteur essentiel d'acceptabilité et d'efficacité de l'action collective des acteurs que sont l'Inrap, les pouvoirs publics et la communauté scientifique.

Afin de contribuer à l'implication de chacun, l'Inrap a institué une politique de développement culturel en mettant à disposition des différents publics des informations scientifiques et techniques ciblées, issues de ces travaux, au moyen d'outils appropriés.

Par le biais de son site internet (www.inrap.fr), l'Inrap partage ses connaissances et diffuse des informations relatives à l'archéologie préventive et aux résultats de ses recherches aux différents publics. Ainsi, selon des règles déontologiques spécifiques, il met à disposition son fonds documentaire (*Dolia*), ses « Images d'archéologie » (iconothèque), la géolocalisation de ses sites (*Géoportail* et *Archéozoom*)... L'Inrap s'attachera à cibler davantage l'intérêt des différents publics dans le cadre de la refonte du site internet (chercheurs, aménageurs, grand public...) et continuera les efforts entrepris pour permettre l'accès de la communauté scientifique à la documentation scientifique. (indicateur 8).

Selon les chantiers d'archéologie préventive, l'Inrap développe une communication active qui favorise l'accès à l'information autour des découvertes archéologiques à un public répartis sur l'ensemble du territoire, avec des initiatives sur les chantiers (journées « porte ouverte »), des conférences grand public, des relations avec la presse écrite et les médias audiovisuels (couverture locale ou nationale). Ces démarches ont été complétées d'une présence dans les réseaux sociaux (*Facebook*, *Twitter*, *Pinterest*, *Youtube*).

Cette dynamique doit être maintenue pour consolider l'image de l'archéologie au travers des activités de l'Inrap (indicateur 9).

5.2 Adapter l'organisation pour développer la performance globale de l'institut et la cohésion des agents

Le pilotage de l'institut a progressivement été mis en place depuis 2002 dans le but d'assurer une pertinence accrue des choix et l'efficacité de l'action. Les efforts entrepris en matière de gestion opérationnelle, administrative et financière doivent être poursuivis pour assurer une stratégie responsable adaptée aux enjeux scientifiques, techniques, financiers, sociétaux et environnementaux auxquels l'Inrap doit répondre.

5.2.1 Assurer les missions de service public en poursuivant les efforts d'optimisation engagés

Dans le cadre des politiques publiques de maîtrise des dépenses, l'institut s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant une meilleure connaissance et à l'optimisation de ses coûts opérationnels et à la maîtrise de ses charges de fonctionnement (indicateur 10).

L'Inrap, en raison notamment de la spécificité de son mode de financement et de ses activités, est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une comptabilité analytique, en vue de renforcer la qualité de l'information sur ses coûts de revient, leur structure et leurs éléments variables. Les efforts entrepris seront poursuivis par le développement et la fiabilisation des informations en matière opérationnelle, grâce à l'achèvement du déploiement du système de gestion de l'activité (SGA) dans l'ensemble des interrégions, l'affectation des coûts de personnel par fonction et activité et l'affinement des clefs de répartitions entre les secteurs lucratifs et non lucratifs. L'Inrap se mettra en conformité avec le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dont une partie des exigences sont intégrées dans les pratiques budgétaires et comptables.

L'Inrap a initié, suite aux différents audits réalisés par les services de la direction générale des finances publiques et d'organismes tiers, une démarche d'amélioration de la qualité de la gestion budgétaire, comptable et financière matérialisée dans un protocole de modernisation financière et comptable. Les principaux risques financiers et comptables auxquels il est exposé dans le cadre de ces activités ont été recensés. Une cartographie des risques a été présentée au conseil d'administration en 2011. Elle a été complétée d'un plan d'action qui, dans une logique de contrôle interne, intègre une approche d'analyse et d'élaboration de plans d'action impliquant l'ensemble des acteurs internes concernés.

En collaboration avec le service des achats de l'État (SAE), un plan achats a été réalisé par l'Inrap pour la période 2012-2014 et validé en conseil d'administration le 3 décembre 2014. Ce premier plan d'action est construit avec des objectifs chiffrés précis et prévoit des mesures incitatives en faveur du développement durable et de l'insertion professionnelle. Des actions de standardisation et de massification des achats de l'institut ont été entreprises dans les limites des contraintes imposées par les interventions sur le terrain¹⁶ ou celles imposées par les destinataires finaux de nos actions¹⁷. Le bilan de ce plan d'action est présenté annuellement au conseil d'administration.

16. Marchés de terrassement.

17. Marchés de contenant doit être conforme à leur acceptation par les SRA ou les CCE.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Inrap construit pour la période 2013-2017, a été approuvé par le ministère de la Culture et de la Communication le 21 novembre 2013, France Domaine le 26 novembre 2013 et le conseil d'administration de l'Inrap le 20 mars 2014. Il répond aux objectifs d'amélioration des conditions de travail des personnels et de qualité des activités tout en assurant l'optimisation du fonctionnement de l'institut et la maîtrise des coûts d'exploitation de son patrimoine immobilier. La réalisation de ce plan est appréciée annuellement par le conseil d'administration.

5.2.2 Fournir aux pouvoirs publics et aux aménageurs une expertise efficiente et des savoir-faire pour soutenir les politiques publiques en matière de conciliation du développement économique et de sauvegarde du patrimoine

Les connaissances et l'expertise scientifique de l'Inrap proviennent de deux processus complémentaires et indissociables : la connaissance acquise dans les programmes de recherche (intégrant celles développées par les équipes de l'institut ou par d'autres acteurs de la recherche) et la connaissance acquise dans la conduite d'opérations archéologiques prescrites par l'État. Tenant compte de ses impératifs de service public sur l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive, l'Inrap veillera à l'équilibre de l'ensemble de ces activités.

– Fournir une expertise efficiente sur les évolutions de l'archéologie préventive

Le dispositif national de l'archéologie préventive est sujet à des questionnements récurrents de la part des élus et des aménageurs. Les modalités de réalisation, notamment les délais, et le mode de financement des recherches archéologiques préventives ont fait l'objet de modifications réglementaires et législatives successives tant pour les diagnostics que pour les fouilles.

Par le volume et l'étendu des recherches archéologiques préventives menées, l'Inrap a acquis une capacité d'expertise spécifique dans la conduite des opérations (coûts, délais et projet scientifique d'intervention adéquat). Par cette expertise, l'Inrap peut éclairer l'analyse sur les coûts, les délais et les conditions de conduites des recherches archéologiques sans préjudice pour la qualité scientifique des opérations prescrites et dont l'État reste le garant.

– Réaliser les diagnostics dans des conditions et des délais adéquats

Les évolutions des politiques d'aménagement du territoire et des prescriptions de recherches archéologiques préventives consécutives induisent potentiellement de nouvelles contraintes de réalisation pour l'archéologie préventive, notamment en termes de coût et de délais de réalisation des diagnostics archéologiques.

Menée dans le cadre du premier contrat de performance, la réflexion sur le financement de l'archéologie préventive a trouvé son aboutissement dans la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 adossant la redevance d'archéologie préventive à la taxe d'aménagement, applicable à compter du 1^{er} mars 2012. En 2014, cette loi ne trouve toujours pas son plein exercice et crée des dysfonctionnements notables pour l'institut.

L'Inrap veillera, au côté de l'État, à obtenir le bon niveau et le bon fonctionnement du financement de ces activités non lucratives et à contenir le coût direct du diagnostic. L'Inrap s'engage envers les aménageurs à suivre et à respecter les délais réglementaires et conventionnels de réalisation des diagnostics (indicateurs 11 et 12).

– Produire des connaissances de qualité dans le cadre de la réalisation des fouilles d'archéologie préventive

L'Inrap doit disposer en permanence des connaissances de qualité nécessaires pour lui permettre d'accomplir ses missions de service public sur l'ensemble de la chaîne opératoire en archéologie préventive. Cet impératif passe par la conjonction d'une action efficace de l'Inrap et de l'État.

La qualité et la diversité des données archéologiques sont liées aux opérations de fouille. L'institut doit veiller au bon niveau d'activité de fouilles préventives en développant des stratégies d'interventions conformes aux objectifs scientifiques de la prescription de l'État et aux attentes et aux besoins des aménageurs en matière de prix, de délai et de service.

Ces stratégies doivent se construire dans un dialogue permanent entre les services de l'Inrap en charge du suivi de la relation client dans sa globalité : l'élaboration des projets scientifiques d'intervention et les modalités de contractualisation doivent être analysées et faire l'objet de retours d'expérience afin d'apporter les réponses les plus pertinentes possibles, les modalités de tarifications des fouilles et les conditions de négociations doivent être réinterrogées pour répondre à une plus grande souplesse dans la relation contractuelle, les services proposés doivent répondre aux besoins exprimés par les aménageurs et restés dans les limites de son champ de compétence ;

Les rapports de fouilles constituent le corpus élémentaire des études scientifiques subséquentes. L'Inrap doit veiller à l'élaboration et à la remise des rapports de fouilles dans l'économie générale du contrat passé avec l'aménageur et en conformité avec la prescription ; l'évaluation scientifique du rapport de fouilles doit être assurée de manière efficace et indépendante par les Cira sans préjudice de la date de remise administrative du rapport aux autorités de l'État ; l'Inrap devra s'attacher à apurer le passif des rapports en retard en apportant des réponses circonstanciées, au besoin dans le cadre d'un dialogue avec les services de l'État.

La problématique émergente de la réalisation par l'Inrap des opérations de fouilles non achevées par des opérateurs agréés en raison de leur défaillance doit faire l'objet d'un suivi concerté avec le ministère de la Culture et de la Communication.

L'État, de son côté, en tant que garant de la qualité scientifique des connaissances acquises lors des recherches d'archéologie préventive, exerce ses prérogatives à tous les stades du projet d'opération de fouille, notamment au moment de la remise du rapport de fouille par tout opérateur. Il valide ainsi l'adéquation des éléments remis avec la prescription initiale et assure la transmission d'un exemplaire de chaque rapport de fouilles à l'Inrap.

Lors de la phase de réalisation de l'opération, il veille à ce que les moyens déployés par l'opérateur d'archéologie préventive permettent de mettre tout à fait en œuvre la prescription initiale en cohérence avec l'économie générale du contrat négocié entre l'opérateur et l'aménageur. (indicateurs 13, 14, 15)

5.2.3 Développer la culture d'établissement et renforcer la cohésion des agents

– Maintenir un collectif de travail confiant et motivé

Dans un contexte socio-économique de plus en plus contraint, l'Inrap doit préserver et développer son capital humain en maintenant un collectif de travail confiant et motivé et en accompagnant les évolutions professionnelles des agents, en tenant compte des enjeux stratégiques de l'archéologie préventive (indicateur 16).

La mise en place de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences au sein de l'Inrap répond à cet impératif d'adéquation et d'évolution des compétences aux besoins de l'archéologie de demain. Outre le recensement et la définition des emplois et des fonctions des agents de l'Inrap, la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) s'accompagne d'une analyse des parcours de formation standard nécessaires à l'accomplissement des missions des agents opérationnels ou fonctionnels. Un référentiel des métiers propre à l'institut est

également en cours d'élaboration. Ces éléments sont un des préalables indispensables à la mise en œuvre de l'évaluation du personnel scientifique et technique de l'institut.

Le déploiement d'un portail RH permettant à chaque agent de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier permettra de simplifier et de fluidifier certains processus administratifs liés à la carrière des agents (recrutement, nomination au choix...), à la valorisation de leurs parcours scolaire et universitaire (recensement des docteurs et des doctorants) ou à leur parcours professionnel (curriculum vitae...).

– L'Inrap doit, par ailleurs, créer les conditions d'une disponibilité adéquate et optimale de ses ressources humaines pour répondre à ses missions de service public national.

Depuis plusieurs années, la saturation du plafond d'emplois permanents avait empêché l'institut d'ajuster sa structure d'emplois à la progression de son activité, tant en termes de répartition géographique que de compétence et de qualification. Cette situation a entraîné de nombreux recours à l'emploi non permanent pour assurer le maintien de l'activité.

Dans le cadre de l'accord pour la réduction de l'emploi précaire, l'Inrap s'est engagé à recruter sous contrat à durée indéterminée à minima 160 agents dans le cadre de contrat à durée déterminée et intégré à un vivier spécifique. Ces recrutements auront lieu entre 2014 et 2016. Ainsi, à effectif constant, la part de l'emploi non permanent sera réduite de façon significative au profit de l'emploi permanent au sein de l'institut.

Le pilotage des ressources humaines doit se faire en adéquation avec les besoins opérationnels sur l'ensemble du territoire. L'Inrap confortera sa capacité de mobilisation pour répondre aux impératifs de ses missions de service public (pilotage de l'activité opérationnelle, politique de mobilité interrégionale des agents...)

L'action de l'institut s'exercera dans le respect des mesures mises en place pour la prévention des risques professionnels. En effet, cette prévention revêt une importance particulière au sein de l'Inrap, en raison des missions accomplies et de la structure de la pyramide des âges des agents. La mise en œuvre d'une politique de prévention au sein de l'Inrap repose sur l'évaluation des risques particuliers et la recherche de solutions adéquates, en concertation avec les différents acteurs internes concernés.

Le projet d'harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales, présenté en instances nationales puis validé au conseil d'administration, a vocation à renforcer la lisibilité de l'action des directions interrégionales et à clarifier le rôle et les responsabilités de chacun. Le projet est actuellement débattu au sein des instances représentatives de proximité et sera déployé dans les prochains mois et années avec un accompagnement adéquat aux évolutions professionnelles à venir.

Parallèlement, l'Inrap veillera à ce que son organisation territoriale s'adapte, en cas de besoin, à la nouvelle carte territoriale de la France adoptée par l'Assemblée nationale le 10 mars 2014. Désormais composée de 13 régions, la réforme territoriale impacte le paysage actuel des services régionaux de l'Archéologie, principaux interlocuteurs de l'Inrap en région. (indicateur 17)

5.3 Agir avec les acteurs externes pour conforter la légitimité de l'Inrap dans l'exercice de ses missions de service public

5.3.1 Mieux s'intégrer dans l'environnement des acteurs publics et privés

– Conduire une politique de diffusion des résultats de la recherche en accord avec les attentes des tutelles, du grand public, de la communauté scientifique

L'Inrap, né de la transformation de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) par la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, est héritier de l'ensemble des données recueillies dans le cadre de l'archéologie dite « de sauvetage ».

Dans le cadre de sa mission de service public de diffusion des résultats de la recherche, l'Inrap a conduit différents projets internes sur ses propres ressources dans une logique de transparence et d'accessibilité aux informations : mise à disposition du fonds documentaire (*Dolia*), des « Images d'archéologie » (iconothèque), et géolocalisation des sites (*Géoportail et Archéozoom*)...

Deux enquêtes nationales ont été conduites dans le cadre des axes de recherche de l'Inrap.

En 2008, une enquête sur l'âge du Bronze a été lancée. Cette enquête avait pour objet la recension et l'analyse des acquis récents en Protohistoire ancienne et plus particulièrement les formes du peuplement à l'âge du Bronze. Ce projet réunit plus de 70 chercheurs, issus de l'Inrap et d'institutions partenaires (CNRS, Université, services régionaux de l'Archéologie, services archéologiques de collectivités territoriales...). L'analyse détaillée de plus de 1 700 opérations (diagnostics ou fouilles) débouche sur la constitution d'une base de données nationale.

En 2013, l'Inrap a répondu à l'enquête sur l'évaluation de la politique publique de numérisation des ressources culturelles¹⁸ initiée par le ministère de la Culture et de la Communication portant sur toutes les actions menées par l'établissement entre 2002 et 2012 et ayant eu pour objectifs : la conservation pérenne du patrimoine culturel et les possibilités d'accès à ce patrimoine pour un public large et diversifié auquel doivent être proposés des contenus et des services plus nombreux grâce aux nouvelles technologies.

En 2013, a été lancé le projet européen ARIADNE dont l'Inrap est l'un des 26 partenaires pour une durée de 4 ans. Ce projet a pour objet la constitution d'une infrastructure numérique européenne regroupant des bases de données liées à l'archéologie et au patrimoine. L'Inrap s'attache plus particulièrement à piloter les tests de l'infrastructure et à apporter son expertise en matière de données issues de l'archéologie préventive.

Attentif aux attentes de la communauté scientifique, l'Inrap constate la dispersion des bases de données en sciences humaines et l'absence de véritable outil consacré à la recherche en archéologie. La structuration d'une plate-forme numérique et d'un moteur de recherche adéquat, l'organisation des données en fonction de leur pertinence et des droits des auteurs, pourrait permettre à chaque chercheur et à chaque étudiant d'avoir un point d'entrée unique pour toute recherche documentaire.

Une telle démarche nécessiterait une gouvernance pluri-institutionnelle, une priorisation des axes à traiter et la mise en place de règles de déontologie communes à l'ensemble de la profession.

18. Note DST/AS-DDCC/TD/2013-524 relative à politique de numérisation des ressources culturelles au sein de l'Inrap adressée au ministère de la Culture et de la Communication le 9 décembre 2013.

– Qualité et régularité des relations de l’Inrap avec les SRA/DRASSM

Les relations de travail entre l’Inrap et les services régionaux de l’Archéologie se sont structurées, depuis la mise en œuvre de la loi sur l’archéologie préventive et ses décrets applicatifs, par la pratique et les échanges entre les deux parties prenantes sur leurs compétences et leurs responsabilités respectives dans la chaîne opératoire de l’archéologie préventive. De cette régularité et surtout de la qualité des relations dépend la bonne exécution du service public au bénéfice de l’ensemble de la communauté archéologique. Ces relations servent notamment à la programmation des opérations de diagnostics dans le cadre contraint des moyens de la redevance d’archéologie préventive.

L’Inrap s’attache à structurer son organisation pour répondre aux besoins actuels et à venir en matière d’opérations d’archéologies préventives. Depuis 2011, l’Inrap a structuré son organisation pour répondre aux besoins émergents en matière d’opérations d’archéologie préventive en milieu subaquatique. Un service s’est progressivement organisé en interne pour satisfaire aux conditions d’intervention propres à ce milieu (manuel hyperbare, formation sur les interventions archéologiques en milieu immergé...). L’Inrap a réalisé ses premiers diagnostics archéologiques préventifs prescrits par l’État. La gouvernance, le financement et les compétences respectives des acteurs, dans ce domaine d’intervention doit s’organiser de concert entre les parties prenantes de la chaîne opératoire pour répondre aux enjeux archéologiques des projets d’aménagements du domaine maritime et fluvial.

– Interagir avec les acteurs publics locaux, notamment les collectivités territoriales, dans une démarche de partenariat renforcé pour mettre en commun de manière optimale les moyens et les compétences scientifiques et maintenir un lien de proximité dans une logique de service public (indicateur 18).

Les collectivités territoriales sont les acteurs de premier plan de mise en œuvre des politiques de l’aménagement du territoire et de développement culturel.

La lisibilité de l’action de service public de l’Inrap doit être améliorée afin d’engager des relations partenariales avec les collectivités locales sur l’ensemble de leurs champs de compétences partagés. L’Inrap conduit une politique de conventionnement avec les collectivités territoriales dans les champs de compétences suivant : la réalisation des opérations d’archéologie préventive avec les services publics agréés et la valorisation des résultats de ces opérations dans le cadre de co-construction de projets culturels. Cette politique doit trouver un prolongement dans des partenariats effectifs.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la France, l’Inrap doit consolider sa stratégie de partenariat avec les collectivités locales agréées pour la réalisation des opérations archéologiques pour améliorer l’efficacité de l’action publique sur l’ensemble du territoire dans une logique d’intervention pluridisciplinaire.

L’Inrap doit, par ailleurs, consolider ses partenariats avec les collectivités locales et avec les centres de culture scientifique et technique (musées, médiathèques de collectivités locales...) afin de prolonger son action culturelle. Des projets d’envergure nationale sont ainsi diffusés sur les territoires. À l’instar de l’itinérance de l’exposition nationale « Les Gaulois, une exposition renversante », exposition coproduite avec la Cité des sciences et de l’industrie.

Ces partenariats favorisent le rayonnement de la culture scientifique sur l’ensemble du territoire et dans l’ensemble des réseaux de l’archéologie.

Un rapport de synthèse rendra compte des actions entreprises en commun dans le cadre des opérations de recherches archéologiques préventives (diagnostics et fouilles) et des actions relatives à la coopération en matière de diffusion scientifique et culturelle.

– Fournir aux aménageurs un appui scientifique et technique de qualité, réactif, adapté et opérationnel, proportionné aux enjeux définis par l'État (indicateur 19).

Développer la transparence sur les procédures d'archéologie préventive, partager les connaissances acquises dans ce cadre et accompagner les aménageurs constituent des engagements forts de l'inrap et de ses agents. Les relations entre l'Inrap et les aménageurs ont évolué par la volonté commune de dialogue de toutes les parties prenantes de l'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine.

Dans un contexte de recherche d'une efficacité accrue de son action et d'évolution législative, l'Inrap doit rester attentif aux attentes et aux besoins des aménageurs, clients et partenaires des recherches archéologiques préventives. L'Inrap s'attachera à maintenir des relations de qualité en développant une relation partenariale sur l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive.

5.3.2 Porter et faire partager les enjeux citoyens de l'archéologie

– Mettre les acteurs de l'archéologie en capacité de partager les connaissances acquises avec les citoyens

L'institut valorise l'archéologie, en diffusant les résultats de ses recherches et la connaissance archéologique à travers de nombreux projets de sensibilisation et de médiation : site internet, portes ouvertes de chantier au public, conférences, colloques, expositions, publications grand public, productions audiovisuelles et multimédia, événements ponctuels, relations avec la presse...

Pour l'essentiel, ces actions sont conduites en partenariat avec les acteurs publics et privés : aménageurs, collectivités locales, institutions culturelles nationales et régionales, centres de culture scientifique et technique, éditeurs, producteurs et diffuseurs audiovisuels, etc. Ces actions peuvent concerner plusieurs axes : l'actualité de la recherche et des découvertes, les méthodes, métiers et sciences de l'archéologie, les grandes périodes chronologiques, et/ou des approches thématiques ou géographiques.

La politique de développement des ressources propres de l'Institut sera poursuivie en vue de favoriser le développement des actions de valorisation (indicateur 20).

Depuis 2010, l'Inrap pilote également les Journées nationales de l'Archéologie (JNA). Placée sous l'égide du ministère de Culture et de la Communication, cette opération bénéficie du parrainage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de mécénats. Durant trois jours, l'ensemble de la communauté archéologique présente en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins est mobilisée, 450 acteurs proposant plus de 1000 manifestations dans près de 600 lieux en moyenne.

Les initiatives sont nombreuses : « portes ouvertes » sur des chantiers en cours de fouille ; visites exceptionnelles de sites archéologiques, de centres de recherche, de laboratoires, de monuments ; programmation originale dans les musées et les centres de culture scientifique mettant l'accent sur les découvertes récentes ; « Villages de l'archéologie » proposant des conférences, projections, ateliers, démonstrations et expérimentations archéologiques. ARTE consacre une programmation spéciale à l'archéologie.

La fréquentation annuelle des JNA et l'augmentation des partenaires montrent l'intérêt partagé du public pour l'archéologie et des acteurs de la discipline.

– L'éducation artistique et culturelle

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle (EAC) le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique culturel et de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques.

L'Inrap, dans le cadre de ses missions de service public de diffusion culturelle et de valorisation de l'archéologie, répond pleinement à cette volonté commune de ses ministères de tutelles de développer l'EAC.

À partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs internes sur les ressources produites par l'Inrap, la mise en place d'un groupe de travail dédié a permis la construction d'un projet opérationnel, présenté, à l'occasion de son premier conseil d'administration de l'année 2014. Dans le cadre de ce plan d'action national, l'Inrap s'est attaché à structurer son action autour des trois grandes orientations suivantes :

- la formation des acteurs (enseignants et intervenants hors temps scolaire) ;
- le soutien à la conduite d'actions de médiation en milieu scolaire et périscolaire (accompagner la définition de projets, outiller les structures partenaires en contenus pédagogiques, poursuivre la médiation sur les chantiers de fouille) ;
- la facilitation de l'accès à la connaissance (site web de l'Inrap comme centre de ressources pédagogiques, production de contenus en adéquation avec les programmes scolaires, recherche d'une meilleure diffusion/utilisation des contenus à travers des partenariats ciblés). Il entend procéder par étapes et, pour ce faire, a déterminé, en relation avec l'État et les collectivités territoriales des premiers territoires « pilotes ».

L'Inrap s'est engagé à présenter annuellement un point d'étape de son action en la matière à l'occasion du premier conseil d'administration de l'année (indicateur 21).

6 Synthèse des indicateurs et des cibles

Orientations stratégiques	Objectifs	COP2 n°	Libellé de l'indicateur	Cible 2015-2017	Indicateur	Type indicateur
Orientation 1 Structurer et organiser la mission de recherche pour renforcer la vocation scientifique et culturelle de l'Inrap	1.2 Développer la reconnaissance externe de la recherche, sa convergence avec celle des autres acteurs	1	Présentation du bilan de la programmation scientifique de l'Inrap et de sa contribution à la programmation scientifique nationale du CNRA	Bilan annuel des réalisations dans le cadre du rapport annuel du COP	Suivi	
		2	Nombre de participation à des Communautés d'Université et d'Établissement	2017 : ≥ 1	Performance	Indicateur quantitatif
		3	Développement des relations internationales	EER ≥ 3 actions par an RI ≥ 3 ETPO	Performance	Indicateur quantitatif
		4	Taux d'évaluation favorable des rapports de fouilles Inrap par les Cira	2015 : 75% - 2016 : 80% - 2017 : 85%	Performance	Indicateur quantitatif
		5	Taux de participation des agents de l'Inrap au sein des laboratoires de recherche	≥ 12	Performance	Indicateur quantitatif
		6	Rapport d'analyse des thèses conduites par les agents de l'Inrap	Présentation annuelle au conseil scientifique de l'Institut	Performance	Indicateur booléen
		7	Taux de publications scientifiques par agent impliqué dans la publication sur investissement de l'Institut	≥ 1 par agent impliqué	Performance	Indicateur quantitatif
	1.1 Partager et valoriser les résultats de la recherche	8	Nombre de visites au catalogue Dolia	≥ 1 600 visites par mois	Performance	Indicateur quantitatif
		9	Taux d'évolution de la fréquentation du site internet de l'Inrap par des sites affluents	2015: 8% - 2016 : 10% - 2017 : 15%	Performance	Indicateur quantitatif
Orientation 2 Adapter l'organisation pour développer la performance de l'Institut et la cohésion des agents	2.2 Rechercher la performance globale de l'Institut	10	Taux d'évolution des charges fixes (K€)	P- 2015 : 23 893 - 2016 : 24 347 - 2017 : 24 810 HP sur 3 ans - 16 600K€	Performance	Indicateur quantitatif
		11	Taux de réalisation du coût direct du jours-homme du diagnostic (€)	≤ 500	Performance	Indicateur quantitatif
		12	Nombre de jours calendaires entre l'attribution du diagnostic et la date de démarrage de la phase terrain (par tranche)	≤ 61 jours ≤ 93 jours ≤ 30 jours	Performance	Indicateur quantitatif
		13	Nombre de contrats/marchés de fouilles signés dans l'année	≥ 300	Performance	Indicateur quantitatif
		14	Ratio de marge opérationnelle par jours-homme sur les fouilles (€)	≥ 135	Performance	Indicateur quantitatif
		15	Flux et stock de rapport de fouilles	Flux ≤ 17 par an sur la durée du contrat Stock ≤ - 40% en 2017	Performance	Indicateur quantitatif
	2.1 Renforcer la cohésion des agents	16	Taux de formation des agents sous CDI	≥ 50%	Performance	Indicateur quantitatif
	17	Taux de réalisation du ratio théorique de jours-homme disponibles pour l'opérationnel	Diminuer l'écart entre le théorique et le réalisé	Performance	Indicateur quantitatif	
Orientation 3 Agir avec les acteurs externes pour conforter la légitimité de l'Inrap dans l'exercice de ses missions de service public national	3.1 Mieux s'intégrer dans l'environnement des acteurs publics et privés	18	Rapport de synthèse des partenariats avec les acteurs publics locaux engagés dans l'archéologie	Présentation annuelle en conseil d'administration	Performance	Indicateur booléen
		19	Taux de satisfaction des aménageurs	Évaluation de la progression annuelle	Performance	indicateur quantitatif
	3.2 Enjeu citoyen	20	Montant total des ressources propres de l'activité de valorisation (€)	≥ 350 000	Performance	indicateur quantitatif
		21	Rapport annuel de mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle	Présentation annuelle en conseil d'administration	Performance	Indicateur booléen
RSE		22	Rapport annuel de déploiement du plan responsabilité sociétale et environnementale	Présentation annuelle au conseil d'administration	Performance	Indicateur booléen

INDICATEUR 1

Présentation du bilan de la programmation scientifique de l'Inrap et de sa contribution dans la programmation scientifique nationale du CNRA

Objectif

Évaluer l'apport de l'archéologie préventive, structurée dans la programmation scientifique de l'Institut et la rapprocher de la programmation scientifique de l'archéologie élaborée dans le cadre du conseil national de la recherche archéologique.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

La programmation scientifique du CNRA structure les grandes orientations de la recherche en archéologie. «L'archéologie préventive est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique.»

La programmation scientifique de l'Institut structure sa politique scientifique et ses axes de recherche à partir des données recueillies dans le cadre des opérations d'archéologie préventive. Dès la parution de la programmation scientifique du CNRA, les deux programmations scientifiques devront être rapprochées.

Périmètre de l'indicateur

Le bilan des projets d'activités scientifiques devra être rapproché des grandes orientations de la recherche archéologique du CNRA.

Mode de calcul

Présentation annuelle du bilan des projets d'activités scientifiques de l'Inrap au CNRA avec une attention particulière de la contribution de l'archéologie préventive dans les axes de recherche du CNRA. (À défaut d'invitation de l'Inrap au CNRA, transmission d'une note de présentation au vice-président du CNRA)

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Bilan des PAS (annuel)			DST	DST
Bilan de la programmation (quadiennale)			DST	DST

Commentaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 2

Nombre de participation à des communautés d'Université et d'Établissement (ComUE)



Objectif

Favoriser une offre de formation et une politique de recherche en adéquation avec les besoins spécifiques de l'archéologie préventive

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

L'Inrap de part ses missions :

– élabore des stratégies de recherche et participe à l'enseignement de l'archéologie (savoir et savoir faire acquis lors de l'exercice de ses missions de recherche)

– est en attente d'une offre de formation en adéquation avec ses besoins pour la conduite des opérations d'archéologie préventive

Périmètre de l'indicateur

La participation de l'Inrap à une ComUE

Mode de calcul

Cible sur 3 ans

2015 : Cadrage générale de la participation de l'Inrap aux ComUE : cadre juridique des ComUE ; cadrage des attentes de l'Inrap et des attentes des futurs partenaires, participation aux concertations relatives aux compétences de ces nouveaux établissements

2016 : Définition de la stratégie de participation des agents de l'Inrap à l'enseignement de l'archéologie préventive : actions à entreprendre, périmètre de ses apports et de ses besoins spécifiques

2017 : Signature d'une convention de participation

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
			DST	DG/PDT
			DIR	G/PDT

Commentaires

Objectif

Mieux structurer les relations internationales de l'institut pour en promouvoir le développement.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

L'action de l'Inrap sur le plan international doit être mieux structurée afin de contribuer au rayonnement du modèle français de recherche en archéologie préventive et d'améliorer l'efficacité de ses actions de coopération scientifique internationale.

Périmètre de l'indicateur

Installation et orientations d'une direction internationale pour une meilleure structuration de la stratégie de relations internationales scientifiques :
Intégration à l'espace européen de la Recherche : participation/conduite de projets européens multilatéraux et partenariat avec les acteurs majeurs en Europe
Intégration au réseau de l'archéologie française à l'étranger (Ministère des Affaires Étrangères) : agents participant/dirigeant des missions fr à l'étranger / projets communs dans le cadre des UMR

Mode de calcul

Bilan annuel des actions entreprises dans le domaine de l'archéologie préventive :
– nombre d'actions conduites dans le cadre des projets européens
– nombre de jours-homme consacrés à la participation aux missions de recherche soutenues par le ministère des affaires étrangères par ETPO

Cible sur 3 ans :

EER ≥ 3 actions par an
RI ≥ 3 ETPO

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Projet de direction internationale			DAF/DST	Mission préfiguration RI
Actions conduites dans le cadre du projet européen				
Nombre de jours consacrés aux RI				

Commentaires

En mai 2015, une mission de préfiguration d'une direction des relations internationales a été lancée pour proposer les bases d'une organisation et d'un financement nécessaire à la conduite des actions de développement international de l'Institut. Le nombre de jours réalisés sur l'axe recherche à l'international est ramené au ratio de jours-homme réalisés sur l'axe opérationnel tel que défini dans l'indicateur 17.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 4

Taux d'évaluation favorable des rapports de fouilles par les Cira



Objectif

Réaliser des études scientifiques de qualité dans le cadre des opérations de fouilles préventives

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Les études scientifiques réalisées dans le cadre des opérations archéologiques prescrites par l'État sont synthétisées dans un rapport d'opérations, évalué par les pairs dans le cadre inter-institutionnels des commissions interrégionales de la recherche archéologique (Cira).

Périmètre de l'indicateur

L'indicateur prendra en compte l'évaluation scientifique des rapports d'opérations de fouilles préventives remis par les cira et porté à la connaissance de l'Inrap dans l'année civile considérée par l'analyse quelque soit la date de remise du rapport. Sont comptabilisés les avis favorables ou sous réserve quelque soit l'année de remise des rapports.

Mode de calcul

Nombre de rapports de fouilles préventives Inrap évalués favorablement (ou sous réserve) ramené au nombre de rapports de fouilles préventives Inrap évalué par les Cira et porté à connaissance de l'Inrap. Sont exclus de l'analyse les rapports dont l'évaluation Cira est équivoque.

Cible 2015 : 75%

Cible 2016 : 80%

Cible 2017 : 85%

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Évaluation Cira	MCC	SIREPA + excel	DST	DST

Commentaires

La diminution du nombre d'avis Cira équivoque (ou absent) devra être conduit de concert entre le MCC et l'Inrap afin d'améliorer le nombre d'avis rendu sur les rapports de fouilles préventives.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 5

Taux de participation des agents de l'Inrap au sein des laboratoires de recherche (Unités mixtes de Recherche et laboratoires d'université)



Objectif

Dynamiser la participation des agents de l'Inrap aux laboratoires de recherche et favoriser la collaboration dans la réalisation des travaux scientifiques.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Favoriser l'exploitation des données scientifiques issues de l'archéologie préventive et le renouvellement des problématiques scientifiques par le financement et la participation des agents de l'Inrap aux laboratoires de recherche dans le cadre des conventions de collaborations signées.

Il s'attachera à analyser de manière factuelle les résultats de l'investissement consenti : nombre de publications dans le cadre des laboratoires, nombre de manifestations réalisées dans le cadre des laboratoires (colloques scientifique, tables rondes, ...)

Périmètre de l'indicateur

L'indicateur prendra en compte le nombre d'agent inscrits aux laboratoires, le nombre de conventions de collaborations scientifiques signés. L'indicateur prendra en compte le nombre de jours-hommes réservés par l'institut pour la participation à ces collaborations et à ces travaux associés.

Mode de calcul

Nombre d'agents inscrits aux laboratoires de recherche / nombre de conventions signées
Nombre de jours-homme accordé pour la participation des agents aux laboratoires de recherche et nb de jours-hommes accordés pour la réalisation de manifestations en lien avec ces laboratoires (colloque table ronde) / nombre de jours-homme opérationnels de l'année n.

Cible sur 3 ans :

Maintenir une participation moyenne supérieure ou égale à 12 agents par laboratoires de recherche conventionnés
Maintenir le budget recherche (moyens humain et financier) en adéquation avec le taux de participation des agents aux laboratoires de recherche

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nb de conventions signées avec les laboratoires		Excel	DST	DST
Nb d'agents Inrap inscrits		Excel	DST	DST
Nb d'agents impliqués dans les responsabilités des laboratoire		Excel	DST	DST
Nb de personnes des laboratoires de recherche		Excel	DST	DST
Nb de publications réalisées par les laboratoires		Excel	DST	DST
Nb de manifestations scientifiques organisées par les laboratoires		Excel	DST	DST

Commentaires

Un rapport d'analyse sera établi pour éclairer les conditions de participations de l'Inrap aux laboratoires de recherche :

- contributions par les moyens humains, financiers et matériels (Jours-hommes - montant subvention - données archéologiques autres contributions...)
- résultats factuels produits au sein de ces laboratoires (Nombre de publications réalisées dans le cadre de ces laboratoires
Nombre de manifestations scientifiques (colloques, tables rondes). L'analyse prendra en compte le nombre de conventions de collaborations scientifiques signés, le nombre d'agents Inrap inscrits, le poids des agents de l'Inrap au sein des laboratoires (= total général d'agents Inrap/ total général de personnes dans les laboratoires conventionnés) et le nombre d'agent prenant part aux responsabilités dans la gestion des laboratoires, les prises de responsabilités des agents de l'Inrap.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 6



Rapport d'analyse des thèses conduites par les agents de l'Inrap

Objectif

Accompagner les archéologues dans la valorisation des données de l'archéologie préventive par la réalisation d'une thèse en lien avec la programmation scientifique de l'institut.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Améliorer le dispositif existant pour favoriser la réalisation des thèses dans un environnement adéquat aux exigences de ces travaux

Périmètre de l'indicateur

Le rapport d'analyse des thèses conduites par les agents de l'Inrap ne concernera que les thèses réalisées dans le cadre des données recueillies suite à des opérations d'archéologie préventive.

Ce rapport prendra en compte :

- le nombre de docteurs et de doctorants, leur répartition territoriale et disciplinaire
- le nombre de demandes de congés validé en Conseil scientifique (quelque soit le dispositif administratif) sur une année considérée et le nombre de thèses soutenues dans l'année.
- l'évolution du dispositif d'octroi des thèses, en lien avec la programmation scientifique (congé recherche, congé formation, contrat doctorant, co-financement etc...) et la possibilité pour l'agent de disposer d'une dispense de service pour une période longue.

Mode de calcul

Cible : présentation du rapport se fera annuellement au conseil scientifique de l'Institut.

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre de docteurs et nombre de doctorants		SIRH	DRH	DST
Répartition territoriale et disciplinaire des thèses		SIRH	DRH	DST
Jours-homme congé formation ou DIF pour l'accomplissement d'une thèse		SIRH	DRIR	DST
Jours-homme accordés congé recherche ou congé de fin de thèse		Excel	DST	DST
Nombre d'avis CS recueilli		Excel	DST	DST

Commentaires

INDICATEUR 7

Taux de publications scientifiques par agent impliqué dans la publication sur investissement de l'Inrap (hors missions support)

Objectif

Contribuer à la production de la connaissance et à la transmission des savoirs

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

L'Inrap en tant qu'acteur public de recherche a une responsabilité particulière dans la production des savoirs destinés à faire progresser la connaissance de l'homme et sa relation avec son environnement. Dans le cadre de cette mission de valorisation des résultats des opérations d'archéologie, l'Inrap soutient les publications scientifiques des travaux de recherche de ses agents. L'engagement de l'Inrap dans le financement de ces travaux contribue à la transmission d'un état actualisé des connaissances, acquises dans le cadre de l'archéologie préventive, au bénéfice de la communauté scientifique.

Périmètre de l'indicateur

Le rapport de performance annuel rendra compte du taux de publications scientifiques des agents collectées en année n-1. (Rapporter à l'investissement consenti par l'Institut). Par publications scientifiques, sont entendues les publications destinées à un public professionnel susceptible de répondre aux critères SHS, en cours d'élaboration.

Seront ainsi prises en compte les publications selon la nomenclature suivante : ACL : Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées par l'AERES ou dans les bases de données internationales (ISI Web of Knowledge, Pub Med...); ACLN : Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales; ASCL : Articles dans des revues sans comité de lecture; AA : Autre article (revue de vulgarisation, compte-rendu d'ouvrage ou de thèse); ACT : Communications avec actes dans un congrès international et national; COM : Communications orales sans actes dans un congrès international ou national; AFF : Communications par affiche sans actes dans un congrès international ou national; INV : Conférences données à l'invitation du Comité d'organisation dans un congrès national ou international; OS : Ouvrages scientifiques; COS : chapitres ouvrages scientifiques.

Ne sont pas pris en compte : OV : Ouvrages de vulgarisation (catalogue d'exposition, livre grand public, ...); COV : chapitres ouvrages de vulgarisation; DO : Directions d'ouvrages ou de revues; AI : Activité internationales (expertise, ...); RFOD : Rapports finaux d'opérations et de diagnostics; PAS : Projet d'activité scientifique (rapports intermédiaires ou finaux de grands projets nationaux, PCR, ANR, ARC, ACR, etc); AP : Autres productions : bases de données, logiciels enregistrés, traductions, guides techniques; VALO : Cdrom, expo, audiovisuel (pas de support papier)

Mode de calcul

Nombre de publications collectées / Nombre d'agents impliqués dans la publication

Nombre de jours-hommes consacrés aux publications scientifiques/nombre de jours-hommes opérationnels de l'année dans l'exercice budgétaire (réalisé)

L'ensemble des données sont recueillies sur l'année n-1 de l'élaboration du rapport de performance

Cible sur les 3 ans du contrat : maintenir un taux de publications par agent impliqué supérieur ou égal à 1

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre de publications scientifiques réalisées par les agents de l'Inrap	Agents	Excel	DST/DDCC	DST
Jours-hommes réalisés sur les jours PAS-publications et jours archéopages	IP/SGA	Excel	DAF/DST/DDCC	DST
Agents bénéficiaires de jours pour la publication scientifique	Base PAS+ Archéopag	Excel	DST/DDCC	DST
Nombre de jours-hommes opérationnels	IP/SGA		DAF/DST/DDCC	DST

Commentaires

La loi n°2013-660 fait évoluer le dispositif national d'évaluation des organismes de recherche. La liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales réalisée par AERES n'étant plus actuelle, les articles seront classés selon les critères de scientificité défini par l'AERES de 2009. L'Inrap veillera à adapter en tant que de besoin les modalités de classement des publications aux attentes de ce nouveau dispositif en veillant à ce qu'il corresponde aux particularités de son domaine de compétence.

Dans l'analyse de l'indicateur, le nombre de pages publiées sera utilement mis en avant pour rendre compte de l'importance de la production scientifique des agents.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 8

Nombre de visites au catalogue Dolia



Objectif

Partager les connaissances en favorisant l'accès aux résultats de la recherche au travers d'outils appropriés.

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

On constate que le nombre de visites croît lorsqu'est annoncée la mise en ligne de nouveaux contenus dans le catalogue (notamment la mise en ligne « publique » de nouveaux rapports).

L'enrichissement du catalogue dans les prochaines années contribuera donc à l'augmentation du nombre de visites et de consultation des pages. Le nombre d'inscrits et de visiteurs uniques pourrait encore s'accroître si l'offre se développe auprès de la communauté des chercheurs et des étudiants étrangers (pour rappel le catalogue propose une interface en 3 langues étrangères).

Périmètre de l'indicateur

Le nombre de visites que l'utilisateur soit interne ou externe à l'Inrap, qu'il soit visiteurs inscrits ou visiteurs uniques. Le nombre de pages consultées dans Dolia pourra utilement être mis en avant.

Mode de calcul

Ces données sont fournies par l'annuaire Ldap de l'institut (branche externe) ainsi que par un outil statistique dédié au catalogue et administré par la DSI.

Cible : ≤ 1 600 visites mensuelles et augmenter le nombre moyen de visites sur les 3 ans du contrat.

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre de visites	Statistique de consultation du catalogue Dolia	Outil statistique dédié au catalogue et administré en interne par la DSI	DST	Prestataire en charge portail web

Commentaires

Depuis la mise en ligne du catalogue Dolia sur les sites Internet et Intranet en novembre 2009, le nombre d'inscrits a régulièrement augmenté pour atteindre 3 202 personnes (hors personnel de l'Inrap) au 31 décembre 2014. Dolia s'adressant principalement à un public de chercheurs, étudiants et amateurs éclairés relativement restreint et ne se renouvelant qu'assez peu, on note un ralentissement du taux d'inscription depuis 2013.

Grâce à l'annuaire Ldap, renseigné par le formulaire d'inscription au catalogue Dolia, il est possible de connaître l'institution de rattachement de chaque inscrit. Cette donnée est utile pour connaître les profils d'utilisateurs de Dolia. Les données statistiques recueillies par la DST sont transmises au prestataire en charge du portail web pour établissement d'un rapport statistique plus largement dédié aux « espaces scientifiques ».

Taux d'évolution de la fréquentation du site internet par des sites affluents

Objectif

Augmenter le nombre de sites affluents vers le site internet de l'Inrap en diversifiant la provenance d'utilisateurs, augmenter la fréquentation du site par les non initiés

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

La diffusion via les réseaux sociaux des découvertes liées aux fouilles de l'Inrap permet de créer une affluence supplémentaire vers le portail Inrap et une diffusion amplifiée par le partage des utilisateurs de ces réseaux. Etudier la proportion des usagers provenant de sites affluents, qu'ils s'agissent de moteurs de recherche, de sites partenaires ou des réseaux sociaux.

Périmètre de l'indicateur

Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux Inrap.
Pourcentage de fréquentation en provenance de sites affluents et de moteurs de recherche.

Mode de calcul

Mesure par un prestataire indépendant spécialisé de la fréquentation du site Internet, appréciée en nombre annuel de visites et de la provenance des usagers
Évolution du nombre d'abonnés

Cible : 2015 : 8,3 % ; 2016 : 10 % ; 2017 : 15 %

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Relevés par prestataire spécialisé	Prestataire spécialisé	Excel	DDCC	DDCC

Commentaires

Augmenter le nombre de partages de publications et le nombre de personnes touchées et établir un référencement de l'Inrap sur les sites WEB

Taux d'évolution des charges fixes

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Objectif

Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

La maîtrise des coûts, et en tout premier lieu des charges fixes, est un facteur important d'amélioration du niveau de performance économique de l'Inrap. Le taux d'évolution des charges fixes est représentatif des efforts de l'Inrap en la matière.

Périmètre de l'indicateur

L'indicateur prend en compte les frais de charges fixes suivants :

- **Dépenses de personnel fonctionnel siège et directions interrégionales**, imputés en structure dans le compte de résultat analytique de l'Inrap. Le périmètre des dépenses de personnel est calculé ainsi : Base 2014 + intégration impact de l'harmonisation fonctionnelle des DIR (cible 2017 : 446,20 ETPT)
- **Dépenses de fonctionnement, y compris loyers et charges des implantations territoriales** au niveau de l'EBE hors impôts (CFE et CVAE) se rapportant aux fonctions support du siège et des directions interrégionales. Ces dépenses retracent notamment les frais de déplacement des personnels fonctionnels, la formation, l'informatique, les frais généraux des fonctions support ...

Les frais seront en HT : La quote-part de TVA non déductible pour les dépenses sur secteur non lucratif n'est pas incluse dans le montant.

Mode de calcul

Les frais fixes pour une année n sont constitués de la somme des éléments indiqués ci-dessus et leur évolution est appréciée annuellement, sur les bases des données communiquées au Conseil d'administration lors du vote du compte financier, d'après les résultats de la comptabilité analytique.

L'année initiale de comparaison sera le réel 2014. Pour les frais hors personnel, l'indicateur est suivi en euros constants base 2014.

Pour les frais de personnel, (Base 2014 réajustée de ETPT + GVT : 1,9%) la cible sur : 2015 : 23 893 – 2016 : 24 347 – 2017 : 24 810 (K€)

Pour les frais hors personnel, la cible contenir les frais sur 3 ans à 16 600 K€. (réajustement du réalisé annuel en fonction de l'inflation)

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Charges de fonctionnement fixes	Progiciel	ISIREPA	directions interrégionales, DAF, DRH, autres directions du siège.	DAF
Charges de personnel imputées en activité structure	Progiciel	Pléiades , tableur	DRH	DRH et DAF
Pour base en € constants :				
Hausse des prix à la consommation	INSEE hors tabac	Tableur	DAF	DAF
Pour loyers et charges				

Commentaires

Pour les frais hors personnel, le taux d'évolution en € constants attendu est nul par rapport à 2014 . Pour les frais de personnel, le taux d'évolution attendu est nul (impact harmonisation et GVT intégré dans la cible). Les autres revalorisations indépendantes de l'Inrap (point d'indice et mesures exceptionnelles) seront appréciées annuellement.

En cas d'évolution fiscale relative au CICE par rapport aux règles en vigueur en 2014, l'année concernée sera retraitée pour gommer l'impact de la mesure. Ex : si suppression du CICE sur une année n, le CICE sera calculé sur la base de la masse salariale de l'année n pour être «réintégré» en année n et comparer sur des bases similaires les deux années. Le taux utilisé sera celui constaté en 2014 (total CICE / total frais de personnel) qui est égal à 3,6%.

Taux de réalisation du coût direct du jours-homme du diagnostic

Objectif

Réaliser les opérations de diagnostics d'archéologie préventive dans des conditions adéquates.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

La maîtrise du coût direct du jours-homme est un facteur d'amélioration du niveau de réalisation des diagnostics.

Périmètre de l'indicateur

Le coût direct opérationnel en € par jours-homme du diagnostic (loi 2003 y compris DOM et subaquatique) est constitué des dépenses de personnel opérationnel et des dépenses d'exploitation afférentes à la réalisation des opérations de diagnostic tel que présenté au Conseil d'administration lors du vote du compte financier, tel que déterminé par la comptabilité analytique.

Le coût direct opérationnel en € par jours-homme du diagnostic (loi 2003 y compris DOM et subaquatique) est constitué :
des dépenses directs de personnel opérationnels affectés sur les diagnostics loi 2003 de l'exercice rapporté au nombre de jours-hommes réalisés sur les diagnostics loi 2003 (ratio figurant dans la note d'exécution budgétaire)
des dépenses directes opérationnelles affectés sur les diagnostics loi 2003 de l'exercice rapporté aux jours-hommes réalisés sur les diagnostics loi 2003 (ratio figurant dans la note d'exécution budgétaire). Ce poste n'intègre pas les frais de structure et les dépenses indirectes dont les locations de véhicules longues durée, les frais de déplacement, les petits outillages, EPI (sujets à clefs de répartition).

Mode de calcul

Le coût direct opérationnel pour une année n est constitué de la somme des éléments indiqués ci-dessus et son évolution est appréciée annuellement, sur les bases des données communiquées au Conseil d'administration lors du vote du compte financier, d'après les résultats de la comptabilité analytique.

Pour le calcul du coût direct opérationnel du jours-homme du diagnostic, **les dépenses de personnel sont évaluées ainsi** : Base BP 2015 + GVT : 1,9%). **Pour les frais hors personnel**, les ratios évoluent selon la typologie des opérations de diagnostics, il est évalué selon les ratios constatés sur les dernières années (figurant dans les notes d'exécution).

Base BP 2015 : 485€ du jours-homme.

La cible sur 3 ans du coût direct opérationnel du jours-homme du diagnostic doit être inférieure à 500 €

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Dépenses et charges de l'activité de diagnostic	comptabilité analytique	SIREPA + Excel	DAF	DAF
Charges de personnel imputées en activité diagnostic loi 2003	Progiciel	Pléiades , tableur	DRH	DRH et DAF
Pour base en € constants - année 2014				
Hausse des prix à la consommation	INSEE hors tabac	Tableur	DAF	DAF

Commentaires

Le coût direct complet du jours-homme par diagnostic est largement tributaire du nombre de jours-homme nécessaires à la réalisation du sondage, celui-ci étant lui-même fonction de la typologie et de l'ampleur des prescriptions (urbain/rural ; petites ou grandes surfaces).

Nombre de jours calendaires entre l'attribution du diagnostic par le Préfet de région et la date de démarrage de la phase terrain pour les diagnostics.

Objectif

Concourir à la maîtrise des délais de diagnostics et à leur amélioration

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Apprécier la réactivité de l'institut face aux sollicitations des aménageurs pour le diagnostic

Périmètre de l'indicateur

Mesure de délai moyen entre la date d'attribution du diagnostic par le Préfet de région et proposition de date d'intervention sur le terrain dans la convention.

Mesure de délai moyen entre la date d'attribution du diagnostic par le Préfet de région et la signature de la convention par les parties (l'absence de réponse de l'aménageur n'est pas prise en compte dans la base de calcul).

Mesure de délai moyen entre la date de mise à disposition des terrains proposée par l'aménageur et la date de début de l'opération (terrain)

Mode de calcul

Ce délai, exprimé en nombre de jours calendaires, est calculé pour chacun des trois segments précités par différence entre les deux dates.

Mesure de délai moyen entre la date d'attribution du diagnostic par le Préfet de région et proposition de date d'intervention.

Cible sur 3 ans \leq 61 jours

Mesure de délai moyen entre la date d'attribution du diagnostic par le Préfet de région et date de signature par les parties.

Cible sur 3 ans \leq 93 jours

Mesure de délai moyen entre la date de mise à disposition des terrains proposée par l'aménageur et la date de début de l'opération (terrain) **Cible sur 3 ans \leq 30 jours**

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Jours calendaires	Sga		DST	DST-DIRS
	DIRs			

Commentaires

Doivent être pris en considération dans l'analyse :

- Les reports dus à l'aménageur (par exemple les problèmes d'accès au terrain)
- L'impact budgétaire (épuisement des crédits en fin d'exercice)

Suite à la parution du décret n° 2015-836 du 9 juillet 2015 relatif à la réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, l'indicateur relatif aux suivis des délais de signature de la convention par les deux parties a été modifié - faisant courir un délai de signature de 3 mois à compter de la date de réception de l'attribution du diagnostic et non de l'envoi de la convention par l'Inrap.

Nombre de contrats-marchés de fouilles signés dans l'année

Objectif

Augmentation du nombre de contrats de fouilles signés dans l'année

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

L'indicateur mesure l'évolution du nombre de contrats/marchés de fouilles signés. Il reflète l'activité à venir dans les prochains mois voire les prochaines années. Compte tenu du contexte dans lequel les opérations de fouilles sont négociées, ce nombre évolue en fonction de la stratégie de vente développée par l'établissement.

Périmètre de l'indicateur

Contrats /marchés clients d'une année et tranches conditionnelles affermies et avenants (de plus value uniquement).

Mode de calcul

Le nombre de contrats marchés clients, ainsi que des tranches conditionnelles et avenants, est issu de l'outil financier SIREPA. Un retraitement manuel doit être fait pour exclure les avenants de moins value et les tranches conditionnelles non affermies.

Cible sur 3 ans : ≤ 300 contrats marchés

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre de contrats marchés clients, avenants et tranches conditionnelles	Progiciel	SIREPA	DAF, Service de l'exécution budgétaire	DAF

Commentaires

L'évolution du nombre de contrats marchés clients n'est pas forcément corellée à celle de l'activité de fouilles de l'année considérée par l'indicateur ou au chiffre d'affaires généré dans l'année, le chiffre d'affaires est établi annuellement dans la note d'exécution budgétaire.

Rapporté aux prescriptions émises dans l'année, ce nombre permet de mesurer la part des fouilles réalisées par l'Inrap et celles qui sont réalisées par d'autres opérateurs. Cette part s'établit actuellement à 50% des prescriptions émises par l'État.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 14

Ratio de marge opérationnelle par jours-homme (activité de fouilles)



Objectif

Accroître le nombre de fouilles réalisées au regard du niveau de prescription, en conciliant l'exigence scientifique et l'impératif de marge de l'activité lucrative.

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Le ratio de marge opérationnelle doit progresser pour financer les investissements. Il convient de souligner que cette amélioration pourra résulter d'une baisse des coûts opérationnels et du dépassement du niveau d'activité. Cette progression peut éventuellement être assortie d'une contraction parallèle des recettes sur le secteur d'activité des fouilles.

Périmètre de l'indicateur

Le coût direct opérationnel en € par jours-homme pour les fouilles (loi 2003 y compris DOM et subaquatique) est constitué des dépenses de personnel opérationnel et des dépenses d'exploitation afférentes à la réalisation des opérations de fouilles tel que présenté au Conseil d'administration lors du vote du compte financier, tel que déterminé par la comptabilité analytique.

Le coût direct opérationnel en € par jours-homme pour les fouilles (loi 2003 y compris DOM et subaquatique) est constitué :

des dépenses directs de personnel opérationnels affectés sur les fouilles loi 2003 de l'exercice rapporté au nombre de jours-hommes réalisés sur les fouilles loi 2003 (ratio figurant dans la note d'exécution budgétaire)

des dépenses directes opérationnels affectés sur les fouilles loi 2003 de l'exercice rapporté aux jours-hommes réalisés sur les fouilles loi 2003 (ratio figurant dans la note d'exécution budgétaire). Ce poste n'intègre pas les frais de structure et les dépenses indirectes dont les locations de véhicules longues durée, les frais de déplacement, les petits outillages, EPI (sujets à clefs de répartition).

Mode de calcul

La différence entre les recettes et les dépenses opérationnelles (personnel, autres) de l'activité de fouilles permet de calculer la marge sur coûts opérationnels directs. Ce montant est divisé par le nombre de jours-homme attachés à l'activité réalisée pour obtenir un ratio unitaire.

Cible sur 3 ans :

maintenir un ratio de marge opérationnelle supérieur ou égal à (ratio du BR1 de 2015)

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Dépenses et charges de l'activité de fouilles	Comptabilité analytique	SIREPA + Excel	DAF	DAF
Charges de personnel imputées en activités de fouilles loi 2003				
Activité en jours-homme	Directions interrégionales	IP puis SGA	Directions interrégionales	DAF

Commentaires

Cet indicateur vise à suivre l'amélioration, nécessairement progressive, des performances de l'Inrap en la matière. Ce suivi est sans préjudice d'objectifs plus ambitieux pouvant figurer dans les budgets proposés au vote du conseil d'administration.

Flux et stock de rapport de fouilles

Objectif

Apprécier l'évolution du rendu des rapports de fouilles en fonction de l'évolution de l'activité de terrain.
Contenir voire diminuer le stock de rapport à rendre.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Le flux permet d'apprécier la variation sur l'année dans le rendu des rapports (entrée-sortie de rapports de fouilles dans l'année).
Le flux est variable d'une année sur l'autre en fonction de l'activité de fouille en phase terrain. Compte tenu de la capacité opérationnelle disponible pour la réalisation des opérations de fouilles (terrain et post-fouille), le flux de rapport de fouilles peut être négatif les années de forte activité.

Le stock de rapport de fouilles est constitué de l'agrégat de l'ensemble des flux de l'année considérée et des années antérieures.
Un stock négatif représente le solde de rapport à rendre en fin d'année. Ce stock de rapport à rendre constitue une charge à reporter l'année suivante. Ce stock n'est pas le nombre de rapport en retard par rapport à la date contractuelle.

Périmètre de l'indicateur

Pour l'évaluation du flux des rapports de fouilles, partant du principe qu'une opération de fouilles préventive en phase terrain terminé va donner lieu à l'élaboration d'un rapport, sont considérées comme des entrées de rapports de fouilles, les opérations en phase terrain terminé dans l'année, quelque soit la date de prescription et la date de démarrage de l'opération.

Pour l'évaluation du stock de rapport de fouilles au 31 décembre 2014, sont considérés comme faisant partie du stock, le solde des rapports de fouilles non remis au 31 décembre 2014 sur la base des 697 rapports identifiés comme étant en retard au 31 décembre 2010, soit 60 rapports de fouilles auxquels s'ajoute l'ensemble des flux des rapports de fouilles des années 2011, 2012, 2013, 2014 soit un stock de rapports de fouilles à rendre au 31 décembre 2014 de 125 rapports de fouilles.

Mode de calcul

Le flux est calculé par la soustraction du nombre de rapports rendus au nombre d'opération phase terrain terminé.
Le stock est calculé par l'addition des flux sur les années 2015 à 2017. Partant d'un stock négatif de 51 rapports au 31 décembre 2014.

Cible :

Flux sur les 3 années ≤ 17 en moyenne (fluctuation annuelle : $\pm 1\%$)
Stock au 31/12/2017 : -40% base 31/12/2014 (51 rapports)

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre d'opérations phase terrain terminée	DIR	rapport d'activité annuel	DAF	DST
Nombre de rapport rendus	DIR	rapport d'activité annuel	DAF	DST

Commentaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 16

Taux de formation des agents sous CDI



Objectif

Déploiement d'un plan formation en adéquation avec les besoins à venir de l'Institut

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Le taux de formation des agents permet d'apprécier l'investissement de la structure dans la montée en compétence des agents. Ce taux est développé de manière plus précise annuellement dans le cadre du bilan formation transmis aux tutelles.

Périmètre de l'indicateur

% d'agent sous CDI formés annuellement.

Mode de calcul

Nombre d'agents formés/nombre d'agents sous CDI toutes filières confondues.

Cible : maintenir un taux de formation $\leq 50\%$ et évaluer la progression sur les 3 ans du contrat

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
nombre d'agents formés	DRH		DRH	DRH
nombre d'agents Inrap	DRH		DRH	DRH

Commentaires

Taux de réalisation du ratio théorique de jours-homme disponibles pour l'opérationnel

Objectif

Ajuster la capacité opérationnelle à l'activité opérationnelle en tenant compte des différentes contraintes d'affectation.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Le ratio de jours-homme théorique disponibles pour l'opérationnel mesure le nombre de jours d'affectation du personnel sur l'activité opérationnelle (diagnostics, fouilles, recherche, valorisation, expertise) en fonction de contraintes d'affectation.

Cet indicateur évolue selon deux leviers d'action interdépendants, la fluctuation de l'activité opérationnelle et la gestion des ressources humaines : – contraintes liées à l'activité opérationnelle (augmenter le volume d'activité opérationnelle) – levier d'action interne : augmenter le nombre de contrats engrangés, affecter les agents sur d'autres axes opérationnels dans la limite des budgets en jours-homme... – contraintes liées aux opérations : compétences chrono-culturelles requises par l'opération à démarrer et disponibilité de ces compétences, démarrage des opérations l'aménageur – levier d'action interne : GPECC – recrutement - mobilité – planification – formation... – contraintes liées aux disponibilités des agents qu'elles soient légales prévues (congrés rtt etc...) ou légales mais imprévues (maladie, grèves, etc...) : levier d'action uniquement sur les indisponibilités légales imprévues ou résultant d'une situation de fait (rupture de charge conjoncturelle) – contraintes liées à la performance des processus organisationnels - levier d'action interne : amélioration des processus métiers (démarrage d'opération, planification post-fouilles etc... – contraintes liées à la « performance » des individus au niveau de l'activité qui leur est confiée - levier d'action interne : formation et animation réseau métier, reclassement administratif etc.

Périmètre de l'indicateur

Le ratio théorique de jours-homme disponible pour l'opérationnel est calculé pour les équivalents temps plein travaillés (ETPT) sous contrat à durée indéterminée affectable directement sur les axes analytiques dits opérationnels. Le ratio réalisé de jours-homme affecté sur les axes analytiques opérationnels est constaté annuellement à partir de la saisie des temps.

Les équivalents temps plein travaillés sont calculés selon les règles déterminées par la LOLF (voir commentaires)

Mode de calcul

Le ratio théorique de jours-homme disponible pour l'opérationnel est calculé en jours ouvrés (Base : 251 jours) déduction faite de certains motifs de non affectation du personnel sur les axes analytiques opérationnels. Sont ainsi déduits les absences légales (congrés annuels, RTT, fractionnement, CET...), les autorisations d'absences réglementaires (congrés décès, déménagement, enfants malades, mariages, pacs...), les congrés pour raisons de santé (congré maternité, grave maladie, sauf maladie ordinaire et accident du travail), les autorisations spéciales d'absences (Dialogue social) et les congrés formations. Le temps consacré à des activités fonctionnelles sur demande de l'employeur (réunion, évaluation, autres) est également exclu du calcul. Le nombre de jours ainsi obtenu est rapporté aux ETPT affectables sur les axes analytiques opérationnels.

La projection sur les années 2015-2017 du ratio théorique de jours-hommes disponibles pour l'opérationnel est calculé à partir des temps réalisés constatés sur les années antérieures. En 2014, il est évalué à 175 jours par ETPT.

Pour mesurer le taux de réalisation du ratio théorique de jours-homme disponible pour l'opérationnel, le ratio de jours-homme réalisé sur l'activité opérationnelle de l'année n est rapporté au ratio théorique de jours-homme disponible pour l'activité opérationnelle tel que défini ci-dessus. Cible sur 3 ans : diminuer les écarts constatés entre le ratio théorique et le ratio réalisé.

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Planification des agents opérationnels CDI	IP/SGA	IP/SGA	DAF	DAF/DRH
ETPT Opérationnels	DRH		DRH	DAF/DRH

Commentaires

L'équivalent temps plein travaillé est calculé selon la définition issue du guide des dépenses du personnel du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie de juin 2005. Ainsi, l'ETPT est calculé selon la méthode suivante : pour un CDI recruté pour occuper des fonctions dites opérationnelles, identification de la période d'activité durant l'année, identification de la quotité de temps de travail et identification de certaines situation administrative emportant soit un ETPT à zéro (congré parental, congré pour convenances personnelles, congré création d'entreprise, congré mobilité, congré pour élevé un enfant, congré de présence parentale, congré pour maladie grave, les mises à dispositions entrantes), soit un ETPT à 1 (congré maternité, congré paternité, congré pour travaux de recherche, mises à dispositions sortantes, congré maladie ordinaire) ou partiel (congré formation professionnelle)

Rapport de synthèse des partenariats avec les acteurs publics locaux engagés dans l'archéologie

Objectif

Interagir avec les acteurs publics locaux dans une démarche de partenariat renforcé pour optimiser les moyens et les compétences scientifiques et maintenir un lien de proximité.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Le rapport de synthèse des partenariats avec les acteurs publics locaux, au-delà de la comptabilisation des conventions- cadres signées, doit rendre compte du dynamisme des relations de l'Inrap avec les services publics locaux (mise en œuvre d'actions concrètes).

Périmètre de l'indicateur

Le rapport de synthèse rendra compte des actions entreprises en commun dans le cadre des opérations de recherches archéologiques préventives (diagnostics et fouilles) et des actions relatives à la coopération scientifique et culturelle. Ces actions doivent être menées de concert avec les services publics locaux : collectivités territoriales disposant de service archéologiques agréés ou non et les centres de culture scientifique, technique et industrielle.

Mode de calcul

Ce rapport de synthèse sera établi à partir d'éléments quantitatifs et qualitatifs des actions conduites dans l'année civile considérée par l'analyse.

- pour les diagnostics : nombre d'opérations de diagnostics réalisées en commun (phase terrain terminée) et nombre d'opérateurs publics agréés avec lesquels l'Inrap a réalisé une opération de diagnostics qu'il y ait eu convention-cadre ou non.
 - pour les fouilles : nombre d'opérations de fouilles montées en commun (groupement, sous-traitance) et nombre de services de collectivités territoriales agréés avec lesquelles ces fouilles ont été réalisées qu'il y ait eu convention-cadre ou non.
 - pour la coopération scientifique et culturelle : nombre d'actions scientifique et culturelle produites, qu'elles aient été réalisées en commun ou pour le compte des services publics locaux, qu'elles aient été initiées par l'Inrap ou les services publics locaux.
- Les actions prises en compte dans le calcul sont celles ayant suscité une convention d'application ou une lettre-accord.

Cible : Présentation annuelle au Conseil d'administration du rapport de synthèse des partenariats avec les acteurs publics locaux engagés dans l'archéologie.

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre d'opération de diagnostics réalisées en commun et nombre d'opérateurs concernés	DIR	Sga et données du rapport d'activité	DST	DST
Nombre d'opération de fouilles montées en commun et nombre d'opérateurs concernés	DAF	Excel	DAF-SAMPRC	DAF
Nombre d'actions de coopération culturelle réalisées, nombre et statut juridique des services publics locaux concernés, nombre de conventions et de lettres-accord signées.	DIR		DDCC	DDCC

Commentaires

Le rapport de synthèse sera établi annuellement sur la base des analyses produites par les directions responsables et appuyé utilement par une cartographie représentative des territoires touchés par les actions de coopération scientifique et culturelle.

Taux de satisfaction des aménageurs

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Objectif

Établir une enquête annuelle permettant d'identifier les attentes et les besoins des aménageurs et d'apprécier la progression annuelle de sa satisfaction

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Dans un contexte juridique et économique particulièrement évolutif, les interdépendances fortes qui existent entre l'État, prescripteur, l'Inrap, opérateur de l'État pour la réalisation des diagnostics et des fouilles, et l'aménageur, tantôt contribuable sur les diagnostics et tantôt maître d'ouvrage pour la réalisation des fouilles peuvent générer des incompréhensions voire des tensions entre les différents acteurs.

Ceci implique pour l'Inrap d'actualiser le cadre de ses interventions pour que les aménageurs conservent toute leur place en tant qu'acteurs et bénéficiaires de l'archéologie préventive.

Périmètre de l'indicateur

L'enquête satisfaction reposera sur un questionnement préalable des attentes et des besoins des aménageurs (personnes physiques et personnes morales privés, public/fédérations d'aménageurs) sur l'ensemble de la chaîne opératoire diagnostic, fouilles, (éventuellement valorisation et recherche) pour les diagnostics : délais et obligations de service public (ex : transparence de l'information) ; pour les fouilles dans les 3 domaines interdépendants : qualité du service, prix et délais.

Mode de calcul

Préalable à la définition d'un indicateur permettant d'évaluer la satisfaction des aménageurs, la mise en place d'un groupe de travail pour définir les attentes et les besoins des aménageurs.

Mars 2016 : premiers résultats de l'enquête

Cible sur 3 ans : progression annuelle selon les premiers résultats

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)

Commentaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 20



Montant total des ressources propres de l'activité de valorisation

Objectif

Renforcer les partenariats avec les institutions culturelles, développer le mécénat et consolider la notoriété et l'image de l'Inrap.

Type d'indicateur

Performance

Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Le développement des ressources propres de l'activité de valorisation s'inscrit dans une stratégie d'autofinancement partiel et de recherche de mécénat. Elle est le reflet de la consolidation de la notoriété et de l'image de l'Inrap, et de l'affirmation de sa place dans le concert des institutions culturelles et scientifiques.

Périmètre de l'indicateur

Recettes de vente d'Archéopages, subventions aux colloques, mécénat des Journées nationales de l'Archéologie, subventions et mécénats perçus pour les diverses activités de valorisation, droits éditoriaux perçus sur les ouvrages coédités, participations versées par des partenaires à des événements organisés en commun...

Les conditions financières contenues dans des contrats de partenariats de compétences pourront être prises en compte dès lors qu'elles sont valorisées en euros dans les clauses du contrat.

Mode de calcul

Recolement annuel des différentes recettes encaissées par l'Inrap durant l'exercice budgétaire au titre des activités précitées.

Cible annuelle : $\geq 350\ 000\text{€}$

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Recettes mécénat	DDCC et DIR	Sirepa	DDCC/DG	DAF
Recettes éditoriales	DDCC et DIR	Sirepa	DDCC	DAF
Contributions diverses	DDCC et DIR	Sirepa	DDCC	DAF

Commentaires

Rapport annuel de mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle

Objectif

Dans le cadre d'une politique nationale d'éducation artistique et culturelle, structurer et développer l'action pour l'éducation à l'archéologie de l'institut envers le jeune public et le public en situation de handicap par la mise en œuvre des trois orientations du plan d'action EAC : formation, médiation et ressources.

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Dès 2015, l'Inrap présentera un programme pour la mise en accessibilité des ressources, pour le jeune public et les personnes en situation de handicap, sur les trois orientations du projet EAC : formation, médiation, ressources. (Adaptation des ressources et diffusion dans les réseaux existants - détails des actions envisagées)

Périmètre de l'indicateur

Un rapport de synthèse sera établi annuellement :

Ce bilan portera sur les actions entreprises ou réalisées dans l'année civile et celles envisagées pour l'année à venir.

Ce bilan devra permettre de suivre l'évolution de la mise en œuvre des actions et leur phasage.

Mode de calcul

Le rapport annuel de mise en œuvre de l'éducation à l'archéologie sera établi à partir d'éléments quantitatifs et qualitatifs des actions conduites sur chacune des orientations du plan EAC :

Orientation formation : Nombre de formations conduites dans le cadre des PAF (plans académiques de formation) ou dans le cadre de partenariats avec des CT et/ou des EP - **cible : 2 par an**

Orientation médiation : Nombre de PEAC (parcours en EAC) ou dispositifs de CT assimilé réalisés seul ou en partenariats - **cible : 3 par an**

Orientation ressources : Nombre de ressources produites pour le jeune public ou adaptées pour les personnes en situation de handicap - **cible : 5 par an**

Cible : Présentation annuelle au Conseil d'administration du rapport de mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
Nombre d'actions réalisées, commencées, à venir	DDCC	DDCC	DDCC	DDCC

Commentaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

INDICATEUR 22



Rapport annuel du déploiement du plan responsabilité sociétale et environnementale de l'Inrap

Objectif

En tant qu'organisation interagissant avec son environnement et qu'établissement public concerné par les engagements nationaux en termes de transition écologique, l'Inrap doit nécessairement aller plus loin dans sa démarche de développement durable. Une telle démarche ne se réduit pas à la protection de l'environnement. Elle doit en effet :

- revêtir un caractère global, en intégrant les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans la conduite des différentes activités de l'établissement ;
- replacer ces préoccupations dans la relation de l'institut avec les différentes « parties prenantes » internes (agents) et externes (tutelles, aménageurs, fournisseurs, prestataires, ...).

Type d'indicateur

- Performance
 Suivi

Signification et interprétation de l'indicateur

Dès 2015, l'Inrap arrêtera son plan d'action RSE et le présentera au Conseil d'administration. Ce plan d'action prendra en compte les différentes responsabilités de l'institut :

- sociétale, en tant qu'acteur de la recherche et vecteur de la connaissance et de son partage avec les citoyens;
- environnementale, à tous les stades de son activité, notamment opérationnelle;
- sociale, à l'égard de ses collaborateurs actuels et futurs;
- économique, au regard de l'interaction quotidienne avec les différents acteurs économiques

Périmètre de l'indicateur

Fin 2015 : arrêter les axes prioritaires d'actions du plan RSE

Annuellement : recenser les actions entreprises par les différentes parties prenantes de la RSE et évaluer leur contribution à l'amélioration de la qualité sociétale et environnementale

Mode de calcul

Cible : Présentation annuelle au Conseil d'administration du bilan annuel des actions mises en œuvre dans le cadre de la RSE.

Données élémentaires

Donnée élémentaire	Source	Outils de collecte : tableur, SI, de comptabilité, SI de paie, logiciel de billetterie, etc	Service responsable de la collecte	Service responsable de l'analyse (si différent)
			DRH	Ingénieur sécurité
			DAF	Ingénieur sécurité
			DSI	Ingénieur sécurité
			DST	Ingénieur sécurité
			DDCC	Ingénieur sécurité
			DIR	Ingénieur sécurité

Commentaires



ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche